

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 24 avril 2026 par Madame Magalie THIBAUT, Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame la Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme THIBAUT, la Maire

M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, M. VACHIERI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER (à partir de 19h37), Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, Mme VAVASSORI, Mme KACI Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme CABOT à M. THISSE - Mme CHABERT à Mme RAIMOND - Mme VINEY LEGHMIZI à Mme FOULON - Mme MOUSSOUNI à Mme ZERROUR - M. FORT à M. MORENO

ABSENTS : M. FOUTRIER (jusqu'à 19h37)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Hugo GUIRAUDOU

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 38

Représentés : 5

Absents : 0

Début de séance : 19h32

Madame la Maire

Bonsoir à toutes et tous, chers Rosnéens, chères Rosnéennes, chers élus. Je vous propose que nous démarrions ce Conseil municipal. Avant de procéder à l'appel, je tiens juste à vous donner à titre d'information que la salle a eu des travaux. Désormais, l'ensemble des Conseils municipaux pourront être diffusés en direct. Vous êtes susceptibles d'apparaître sur l'image et la vidéo, mais je me devais de vous le dire. Je laisse la parole à Monsieur Hugo GUIRAUDOU pour l'appel.

Monsieur GUIRAUDOU procède à l'appel.

Madame la Maire

Nous sommes 42 présents ou représentés.

Avant de commencer l'ordre du jour, un petit propos de ma part. Avant toute chose, je souhaite la bienvenue à Monsieur Thomas BOQUILLON, Directeur général des services, qui se trouve derrière moi, dont la prise de fonction est effective depuis le lundi 27 avril. Son arrivée marque une étape importante pour notre collectivité. Je tiens à le dire avec clarté, la Ville et son administration ont trop longtemps souffert d'un manque de pilotage stratégique. L'absence de Direction générale des services pendant plusieurs années constitue une situation profondément anormale, pour ne pas dire inacceptable pour une commune de près de 50 000 habitants. Cette carence n'a pas été sans conséquence.

Elle a fragilisé l'organisation des services, a ralenti la mise en œuvre des politiques publiques et in fine, pénalisé les habitants. C'est pour cela que je me réjouis aujourd'hui de pouvoir compter sur l'expérience et l'engagement de Monsieur BOQUILLON pour remettre de la cohérence, de la stabilité et de l'efficacité dans le fonctionnement de notre administration. Il est déjà pleinement engagé dans ses missions et au travail aux côtés des équipes municipales. Il aura la responsabilité de traduire le projet politique que nous portons en un projet d'administration structuré, cohérent et opérationnel au service des Rosnéens et des Rosnéennes.

Nous sommes ce soir le 30 avril. Il y a un mois, presque jour pour jour, nous prenons nos fonctions à la tête de cette municipalité. Un mois intense, exigeant, passionnant, mais surtout, un mois riche d'enseignements. Depuis un mois, une chose est claire : notre priorité est de remettre du sens, de la rigueur et de la justice dans l'action publique locale. Dès les premiers jours, j'ai souhaité aller sur le terrain, à la rencontre des agentes et des agents municipaux pour voir, écouter, comprendre. Cette tournée aux côtés des adjoints et des conseillers municipaux délégués se poursuivra jusqu'à l'été. Je veux ici exprimer ma reconnaissance aux agentes et aux agents de la Ville. Je sais que les périodes d'alternance politique peuvent susciter des interrogations, parfois des inquiétudes. Dans ce contexte, je veux saluer leur sens des responsabilités, leur professionnalisme et leur engagement en faveur de la continuité du service public. Ces échanges ont fait émerger de nombreuses idées, parfois anciennes, qui ne peuvent plus être ignorées. Notre administration est riche de compétences, d'initiatives et d'énergie.

Ce premier mois a également été consacré à une analyse du fonctionnement de la collectivité. Il nous a permis d'en mesurer les forces, mais aussi d'identifier des manquements qui ne peuvent plus être ignorés. Certains dispositifs, pourtant obligatoires dans les collectivités territoriales, ne sont aujourd'hui pas en place. Il nous appartient donc d'y remédier sans délai. C'est pourquoi j'annonce la création, avant l'été, d'un poste de référent déontologue pour accompagner les agents sur les questions d'éthique, de prévention des conflits d'intérêts et de respect des règles professionnelles. Ce déontologue n'était pas créé depuis de nombreuses années. J'annonce également le dispositif de signalement des situations de harcèlement au travail, qu'il s'agisse de harcèlement moral, de violences sexistes et sexuelles ou de discrimination.

J'annonce également la création d'un délégué à la protection des données, chargé de veiller à la conformité de la collectivité en matière de traitement et de sécurisation des données

personnelles. Il ne s'agit pas seulement de se conformer à la loi. Il s'agit aussi de protéger nos agents, de garantir leurs droits et d'assurer la solidité juridique de la Ville.

Enfin, ce premier mois a été celui des premiers arbitrages, des arbitrages de natures différentes, mais qui participent tous d'une même exigence : donner à notre action cohérence, lisibilité et sens. Il y a d'abord les décisions symboliques. Elles ne sont pas accessoires. Elles disent quelque chose de la manière dont nous concevons l'exercice des responsabilités politiques. J'ai ainsi fait le choix de renoncer au bénéfice d'un chauffeur, ainsi qu'à mes frais de représentation. Je souhaite faire preuve de sobriété concernant les dépenses qui m'incombent.

Il y a ensuite des décisions très concrètes, immédiatement perceptibles par les habitantes et les habitants : des élus de proximité et notamment, l'organisation d'activités dans les centres socioculturels pendant les vacances scolaires. C'est un choix simple, mais important, celui de ne laisser aucun quartier à l'écart, de dire par des actes que la Ville est présente partout et pour tous.

Enfin, il y a des arbitrages structurants, ceux qui engagent durablement la collectivité. Ils trouveront leur traduction dans le budget primitif que nous serons appelés à voter dans quelques heures. Je vous remercie.

Je vais donc passer à l'ordre du jour du conseil municipal.

Vous avez reçu en préambule une note d'information qui récapitule les indemnités des élus municipaux pour l'année 2025. C'est la loi. Vous aurez la même chose tous les ans. C'est une note d'observation qui n'appelle pas de vote, mais s'il y a des questions, je vous laisse la parole. Non ?

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026

Madame la Maire

Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal du 28 mars 2026. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Madame la Maire

L'approbation du procès-verbal du 7 avril 2026. Y a-t-il des demandes d'information, de précisions, de prises de parole ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Ce vote est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

3. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE DANS LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PLATEAU D'AVRON

Madame la Maire

Nous allons donc passer maintenant à la désignation des représentants de la Ville dans le syndicat intercommunal de développement de l'espace naturel sensible du Plateau d'Avron. Nous avons cinq personnes à désigner : trois pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, un pour le groupe Le Rosny que nous voulons et un pour le groupe de Madame KACI.

Pour le groupe Rosny Écologique et Solidaire, je vais citer les trois personnes qui siégeront dans ce syndicat : Madame Louisa MOUSSOUNI, Monsieur Jean-Marc THISSE et Monsieur Raphaël BOSCH JOUBERT. Pour le groupe Le Rosny que nous voulons ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame Patricia VAVASSORI.

Madame la Maire

Et donc pour Madame KACI ?

Anaïs Warda KACI

Madame KACI.

Madame la Maire

Nous sommes appelés à adopter et à désigner les cinq membres proposés par l'Assemblée : Madame Louisa MOUSSOUNI, Monsieur Jean-Marc THISSE, Monsieur Raphaël BOSCH JOUBERT, Madame Patricia VAVASSORI et Madame KACI. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

4. DESIGNATION DES REPRESENTANT-E-S DE LA VILLE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES (CLECT) METROPOLE DU GRAND PARIS

Madame la Maire

Cette délibération concerne la désignation des représentants de la Ville à la Commission locale d'évaluation des charges, qu'on appelle la CLECT, pour la Métropole du Grand Paris. On a deux personnes à désigner et donc, pour ces deux personnes, la majorité Rosny Écologique et Solidaire propose Yohann CHARLOTTE et Hugo GUIRAUDOU.

Ivan ITZKOVITCH

NPPV.

Madame la Maire

Le groupe Le Rosny que nous voulons ne prend pas part au vote. Madame KACI ?

Anaïs Warda KACI

Moi, je prends part au vote.

Madame la Maire

Vous prenez part au vote. D'accord, très bien. Donc 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Des votes pour ? Je vous en remercie. Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

33
32

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT

NON-PRISES PART AU VOTE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

5. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES (CLECT) GRAND PARIS GRAND EST

Madame la Maire

C'est la désignation des représentants de la Ville, là aussi, à la commission locale d'évaluation des charges, la CLECT, mais cette fois-ci pour l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est. Donc là aussi, nous avons deux personnes à désigner pour la majorité et je vous propose Yohann CHARLOTTE et Hugo GUIRAUDOU. Même position de vote ? D'accord. Donc 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Des votes pour ? Je vous en remercie.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMÉS	33
POUR	32
	Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT
NON-PRISES PART AU VOTE	10
	M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1
	Mme KACI

Hugo GUIRAUDOU

Madame la Maire, je note l'arrivée de Monsieur Guillaume FOUTRIER au Conseil.

Madame la Maire

À quelle heure ?

Hugo GUIRAUDOU

Il y a deux minutes, si je ne dis pas de bêtises, donc à 19 heures 40.

Madame la Maire

Très bien.

6. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE A LA COMMISSION EXTRA-COMMUNALE DES MARCHES FORAINS

Madame la Maire

C'est la commission qui sera en charge d'échanger sur les marchés forains de la Ville. On a, à ce titre, cinq membres à désigner : trois pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, un pour le groupe Le Rosny que nous voulons et un pour le groupe de Madame KACI.

Pour le groupe de la majorité, nous proposons Monsieur Hamid HACHI, Monsieur Hugo GUIRAUDOU et Madame Armelle CHABERT. Pour le groupe Le Rosny que nous voulons ?

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur Mathéo MORENO.

Anaïs Warda KACI

Madame KACI.

Madame la Maire

Très bien. Je vous appelle donc à voter sur la liste de ces cinq personnes : Monsieur Hamid HACHI, Monsieur Hugo GUIRAUDOU, Madame Armelle CHABERT, Monsieur Mathéo MORENO et Madame KACI. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

43

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

7. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Madame la Maire

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de créer des commissions qui sont appelées à traiter toute question dans leur domaine de compétences, notamment l'ensemble des champs des politiques municipales.

À ce titre, la majorité fait le choix de vous proposer la création de quatre commissions. La première commission est la Commission Solidarité, Santé, Égalité, Logement et Inclusion. La deuxième commission sera la Commission Transition écologique, Commerce et Cadre de vie. La troisième commission regroupera la Commission Éducation, Culture, Sport et Vie associative, regroupant toutes ces thématiques. Et la quatrième commission sera la Commission Cohésion entre les quartiers, Démocratie locale, Jeunesse, Prévention et Sécurité.

À ce titre, nous proposons d'avoir onze membres dans chacune des commissions : huit membres pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, deux membres pour le groupe Le Rosny que nous voulons et un membre pour Madame KACI

Je vais donc demander les noms pour la première commission, la Commission Solidarité, Santé, Égalité, Logement et Inclusion. Pour la majorité, les huit membres seront Monsieur Franck DELALANDE, Madame Véronique RAIMOND, Madame Sandrine CRIE, Madame Magali FERON, Madame Catherine OJALVO, Madame Leïla MELLOUK, Monsieur Hugo GUIRAUDOU et Monsieur Guillaume FOUTRIER. Pour le groupe Le Rosny que nous voulons ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame Sylvie JACAMENT et Monsieur Menahd OUCHENIR.

Anaïs Warda KACI

Pour La France Insoumise, Anaïs Warda KACI.

Madame la Maire

Je vous appelle donc à voter sur cette délibération pour ces onze membres. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie.

Deuxième commission, la Commission Transition écologique, Commerce et Cadre de vie. Pareil, il y a toujours onze membres dans chacune des commissions. Pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, nous vous proposons Monsieur Bernard JARRIGE, Monsieur Jean-Marc THISSE, Monsieur Hamid HACHI, Madame Marie-Laure AUDIO, Madame Louisa MOUSSOUNI, Monsieur Raphaël BOSCH JOUBERT, Monsieur Christian MICHEL et Madame Véronique RAIMOND.

Pour le groupe Le Rosny que nous voulons ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame Patricia VAVASSORI et moi-même.

Anaïs Warda KACI

Anaïs KACI.

Madame la Maire

Très bien, merci. Alors, on me dit que c'est un seul vote pour toutes les commissions. Du coup, je vais détailler les commissions et on votera sur toutes les commissions.

La troisième commission, c'est la Commission Éducation, Culture, Sport et Vie associative. Donc pareil, onze membres. Pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, nous vous proposons Madame Sophie CABOT, Madame Flavie FOULON, Madame Armelle CHABERT, Monsieur Philippe VACHIERI, Monsieur Benoît LEMAIRE, Monsieur François HAMEAU, Madame Délhia VINEY LEGHMIZI et Monsieur Clément GARCIA. Deux membres pour le groupe Le Rosny que nous voulons.

Ivan ITZKOVITCH

Madame Imen SAHNOUN et Monsieur Mathéo MORENO.

Anaïs Warda KACI

Anaïs Warda KACI pour La France Insoumise.

Madame la Maire

La quatrième et dernière commission, la Commission Cohésion entre les quartiers, Démocratie locale, Jeunesse, Prévention et Sécurité. Pour les membres de la majorité Rosny Écologique et Solidaire, nous vous proposons Madame Salima ZERROUR, Monsieur Karim SOAL, Madame Fatima BENBELKACEM, Madame Délhia VINEY LEGHMIZI, Madame Flavie FOULON, Monsieur El Hocine RAMOUL, Madame Saïda TIRICHE et Monsieur Moumin ISMAEL ADEN.

Pour le groupe Le Rosny que nous voulons ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame Katia DA COSTA et Monsieur Claude CAPILLON.

Anaïs Warda KACI

Anaïs Warda KACI pour La France Insoumise.

Madame la Maire

Très bien, merci. Je vous propose donc de voter sur l'ensemble des quatre commissions avec les noms qui ont été proposés pour l'ensemble des groupes politiques. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

8. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE APPELE·E·S À SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire

C'est une délibération et un acte de démocratie locale puisque nous avons six mois pour pouvoir réviser le règlement intérieur et nous le ferons avec l'ensemble des groupes politiques.

Nous proposons huit personnes pour constituer cette Commission : cinq pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, deux pour le groupe Le Rosny que nous voulons et un pour le groupe de Madame KACI. Pour la majorité, nous proposons Philippe VACHIERI, Madame Salima ZERROUR, Monsieur Franck DELALANDE, Monsieur Benoît LEMAIRE et Madame Armelle CHABERT. Pour le groupe Le Rosny que nous voulons ?

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur Didier FORT et moi-même.

Anaïs Warda KACI

Anaïs Warda KACI pour la France Insoumise.

Madame la Maire

Merci. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

9. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE A LA MISSION LOCALE MARNE AUX BOIS

Madame la Maire

Comme vous le savez, la Mission locale est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui a pour objectif d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des difficultés liées à l'insertion sociale et professionnelle ; à favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de compléter et de renforcer des actions conduites par eux-mêmes ; à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cette association est habilitée à intervenir sur les villes de Neuilly-Plaisance, de Neuilly-sur-Marne et de Rosny-sous-Bois. En 2024, au total, plus de 1 900 jeunes ont été accompagnés par la Mission locale de la Marne aux Bois, dont 873 Rosnéens. La Ville de Rosny-sous-Bois est, à ce titre, représentée au sein de l'Assemblée générale par le maire ou son représentant, ainsi que par trois représentants désignés par le Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir désigner trois représentants appelés à siéger. Nous vous proposons, pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, Monsieur Hugo GUIRAUDOU, Monsieur Karim SOAL et Madame Leïla MELLOUK. Je vous propose de passer au vote.

Ivan ITZKOVITCH

NPPV pour nous.

Madame la Maire

Donc 10 non-prises part au vote pour le groupe « le Rosny que nous voulons ». Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? une. Des votes pour ? merci.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

10. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS (SOR)

Madame la Maire

Le SOR, que nous connaissons à peu près toutes et tous, regroupe 17 sections sportives sur la Ville de Rosny-sous-Bois. Nous proposons, à ce titre, Monsieur Philippe VACHIERI et Monsieur Yohann CHARLOTTE. Je suppose qu'il y a dix non-participations au vote pour le groupe « Le Rosny que nous voulons ». Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention pour Mme KACI. Des votes pour ? Merci.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

11. DESIGNATION D'UN·E REPRESENTANT·E DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION ROSNY RAIL

Madame la Maire

L'association Rosny Rail a pour but de créer et de gérer à Rosny-sous-Bois un centre ferroviaire destiné notamment à faire découvrir au public scolaire francilien l'histoire du train, mais aussi ses perspectives d'avenir. Nous devons désigner, à ce titre, un représentant et nous proposons pour la majorité Monsieur Guillaume FOUTRIER. Je suppose aussi dix non-participations au vote pour le groupe « Le Rosny que nous voulons » ?

Ivan ITZKOVITCH

Même jurisprudence pour tous les points où l'on n'est pas représentés, comme ça se sera plus simple.

Madame la Maire

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention pour Mme KACI. Des votes pour ?
Merci.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAULT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

12. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION LES AMIS DU JUMELAGE

Madame la Maire

Cette association a pour objet de créer des relations amicales entre Rosny-sous-Bois et ses villes jumelles, de favoriser l'instauration de rapports étroits entre leurs habitants en organisant et en facilitant les échanges sociaux, culturels, sportifs, scolaires et économiques. L'association Les Amis du Jumelage est placée sous la présidence d'honneur de Madame la Maire de Rosny-sous-Bois. Ce Conseil d'administration est composé de 29 membres dont 7 sont désignés par le Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation de 7 représentants : 5 pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, 1 pour le groupe Le Rosny que nous voulons et 1 pour le groupe La France Insoumise de Madame KACI.

Pour la majorité, nous vous proposons Monsieur Christian MICHEL, Monsieur Benoît LEMAIRE, Monsieur François HAMEAU, Monsieur Clément GARCIA et Madame Magali FERON. Pour le groupe Le Rosny que nous voulons ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame Sylvie JACAMENT.

Anaïs Warda KACI

Anaïs Warda KACI pour La France Insoumise.

Madame la Maire

Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Ce point est adopté. Merci.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

13. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DU COMITE DE L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES DE ROSNY (APAJH)

Madame la Maire

L'association APAJH a pour objet de promouvoir la dignité des personnes handicapées en défendant leurs droits et besoins spécifiques, en œuvrant pour leur épanouissement maximum et leur meilleure intégration à la vie sociale. C'est aussi un gestionnaire d'équipements et services médico-sociaux sur la Ville. Nous devons désigner, à ce titre, deux représentants de la Ville de Rosny-sous-Bois et nous vous proposons pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, Madame Sandrine CRIE et Madame Saïda TIRICHE.

Donc 10 non-prises part au vote pour Le Rosny que nous voulons. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1 Mme KACI. Des votes pour ? La délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

33
32

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT

NON-PRISES PART AU VOTE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

14. DESIGNATION D'UN·E REPRESENTANT·E À L'AGENCE FRANCE LOCALE

Madame la Maire

La Ville a adhéré au Groupe Agence France Locale afin d'avoir la possibilité d'avoir recours à l'emprunt par cette agence. Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales et créé officiellement le 22 octobre 2013, le Groupe Agence France Locale est composé de deux entités juridiques distinctes : l'Agence France Locale, Société Territoriale, société anonyme à Conseil d'administration dont le siège est situé au 41 quai d'Orsay dans le 7^e arrondissement de Paris ; et l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et Conseil de surveillance dont le siège est situé au 10-12 boulevard Vivier-Merle à Lyon.

La Société Territoriale est la société dont les collectivités territoriales sont actionnaires. Société mère de l'Agence France Locale, elle est en charge des décisions institutionnelles et stratégiques du Groupe. Composé de 13 administrateurs nommés pour un mandat de 3 ans pour les premiers, puis pour un mandat de 6 ans, le Conseil d'administration de la Société Territoriale a vocation à assurer la variété de son actionnariat afin de préserver les équilibres de représentation entre les différents types de collectivités qui composent la Société Territoriale. La Société Territoriale réunit également chaque année son Assemblée générale au sein de laquelle chaque collectivité territoriale est invitée en sa qualité d'actionnaire et peut solliciter des informations sur la gestion et les perspectives de la société, et plus largement du Groupe Agence France Locale.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale Société Territoriale et d'autoriser la ou le représentant titulaire ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation.

Pour la majorité Rosny Écologique et Solidaire, nous vous proposons Yohann CHARLOTTE en titulaire et Monsieur Bernard JARRIGE en suppléant. Donc 10 non-prises part au vote pour le groupe « Le Rosny que nous voulons ». Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1 Mme KACI. Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

Madame la Maire

On en a fini avec la liste des désignations et on va donc passer maintenant à la série des délibérations qui concerne les finances de notre Ville. Je vais donc laisser la parole à Monsieur Yohann CHARLOTTE, Adjoint au maire en charge des finances.

15. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Yohann CHARLOTTE

Merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs les membres du public, Mesdames et Messieurs les élus. La loi nous oblige à adopter un règlement budgétaire et financier avant le vote de toute délibération budgétaire. Nous avons voulu que ce document soit suffisamment exhaustif et pédagogique pour servir de point d'entrée pour comprendre la construction du budget de notre commune, mais aussi ses étapes budgétaires, la gestion de la chaîne comptable, la gestion de la dette et des garanties d'emprunt, ainsi que le rôle de nos régies. Ce document sera accessible en ligne et pourra donc servir à tous les citoyens intéressés par ces questions.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

16. FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2026

Yohann CHARLOTTE

Conformément au rapport d'orientations budgétaires, il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2026. Les taux restent donc inchangés par rapport à 2025, que ce soit pour la taxe foncière sur le foncier bâti, la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

17. FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 – EXERCICE 2026

Yohann CHARLOTTE

Dans le cadre de la nomenclature M57, le Conseil municipal peut déléguer à Madame la Maire la faculté d'effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre afin de ne pas bloquer l'engagement d'une dépense lorsque le besoin s'en fait ressentir. Chaque virement est effectué sous le contrôle du Trésor public et est soumis au contrôle de légalité de la préfecture. Le Conseil municipal est informé de ces virements lors de sa plus proche séance. Il vous est donc proposé d'autoriser ces virements dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits sur chaque section.

Madame la Maire

Y a-t-il des observations ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1 Mme KACI. Des votes pour ? Je vous remercie.

42 voix pour et 1 abstention

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

43
42

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI,

ABSTENTION

1
Mme KACI

18. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LITIGES ET CONTENTIEUX POUR L'ANNEE 2026

Yohann CHARLOTTE

Le principe comptable de prudence nous impose de constituer des provisions pour prémunir la commune du risque financier induit par les contentieux ouverts à son encontre. Ces provisions peuvent être ajustées annuellement. La municipalité, désireuse de se prémunir contre les risques juridiques constatés à notre prise de fonction, propose d'inscrire 250 000 euros pour les contentieux en matière d'urbanisme.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention, des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

19. OCTROI DE LA GARANTIE A PREMIERE DEMANDE AU PROFIT DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNEE 2026

Yohann CHARLOTTE

Nous venons d'en parler, L'AFL, l'Agence France Locale, est un organisme bancaire créé par les collectivités et pour les collectivités, avec un objectif, celui de faire bénéficier les collectivités adhérentes de solutions de financement avantageuses. Pour ce faire, il est cependant nécessaire pour notre Ville de garantir les engagements de l'agence à hauteur de l'encours de dette de notre Ville auprès de l'Agence France Locale, soit 18,5 millions d'euros. L'enjeu de la délibération est donc d'autoriser l'octroi de cette garantie.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAULT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

20. REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Yohann CHARLOTTE

Nous votons le budget primitif avant le vote du compte financier unique. Nous devons donc reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2025 pour l'intégrer au budget primitif 2026.

Nous en avons discuté plus longuement en Commission Ressources. Pour faire simple, l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 16,7 millions d'euros et un déficit d'investissement de 9,3 millions d'euros. Nous devons reprendre le déficit d'investissement dans le cadre de ce budget 2026 pour le financer. Il convient de capitaliser 9,3 millions d'euros de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement. Il reste donc 7,4 millions d'euros que nous reportons en section de fonctionnement.

Madame la Maire

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAULT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

21. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - VILLE

Madame la Maire

Avant de passer la parole à Monsieur Yohann CHARLOTTE, notre adjoint aux finances que je remercie sincèrement pour le travail, ainsi que l'administration qui a œuvré en un temps record, permettez-moi de vous dire quelques mots.

Le budget primitif constitue un moment essentiel de la vie démocratique locale. Il ne se réduit ni à un document comptable ni à un exercice technique. Il est l'expression concrète des priorités politiques de la collectivité, traduite en moyens financiers, en arbitrages et en engagements. Il se déploie classiquement en deux sections complémentaires : la section de fonctionnement qui retrace les dépenses nécessaires à la continuité des services publics quotidiens et la section d'investissement qui engage la commune dans le temps long en matière d'équipements, de patrimoine et de transformation du territoire. Si je prends le temps d'expliquer ce fonctionnement, c'est parce que présenter un budget, c'est exercer un devoir de transparence à l'égard de l'assemblée délibérante, mais également un impératif de pédagogie à destination des Rosnéens et des Rosnéennes afin de rendre intelligibles les choix opérés et l'usage des deniers publics. Cette exigence de transparence nous impose de dire clairement dans quel contexte ce budget est élaboré et soumis au vote aujourd'hui.

Tout d'abord, dans un contexte calendaire très contraint, celui d'une alternance, d'une installation récente et d'une obligation de voter le budget avant la fin du mois, alors que l'ancienne municipalité n'avait pas préparé de budget. Ensuite, un contexte national marqué par le désengagement progressif de l'État, la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement qui pèse directement sur les capacités financières des communes et donc, sur nos possibilités d'action. Enfin, un contexte local qu'il faut regarder avec lucidité. Nous héritons d'une situation financière contrainte avec un stock de dettes important qui limite nos marges de manœuvre financières, mais surtout, nous héritons d'une dizaine d'années d'absence de vision structurée pour la Ville, une gestion au fil de l'eau qui a laissé se dégrader les équipements municipaux, qui n'a pas suffisamment anticipé les besoins structurants et qui n'a pas apporté de réponse durable aux attentes des habitants.

Les Rosnéennes et les Rosnéens expriment pourtant des attentes très concrètes : des écoles mieux entretenues, des accueils périscolaires plus justes, des équipements publics remis à niveau, des quartiers mieux desservis, une présence municipale plus visible, de la présence de la police municipale visible, une ville plus propre, plus sûre, plus agréable, plus attentive aux familles, aux enfants, aux personnes âgées et aux habitants les plus fragiles. Ces besoins existaient, ils étaient connus, ils auraient dû être planifiés et financés dans la durée. Pendant des années, la droite a revendiqué la rigueur. Les constats que nous faisons aujourd'hui montrent pourtant une gestion insuffisamment maîtrisée, marquée par l'immobilisme, l'inaction et l'inertie. La rigueur ne se proclame pas, elle se démontre. C'est préparer l'avenir, c'est entretenir le patrimoine, c'est anticiper les besoins et faire en sorte que chaque euro dépensé soit utile aux Rosnéennes et aux Rosnéens. Ce n'est pas la situation que nous constatons aujourd'hui et c'est précisément notre responsabilité de changer cette trajectoire.

Ce budget ne prétend pas réparer en quelques semaines ce qui n'a pas été fait pendant des années, mais il marque une direction et il pose une méthode. Il engage un changement de cap. Il ne s'agit pas d'un budget d'affichage, il s'agit d'un budget de premières décisions concrètes et nous avons fait le choix d'un budget sincère, prudent, mais déterminé. Reprendre les choses en main, ce n'est pas tout promettre, c'est commencer tout de suite par agir et cela passe par un travail rigoureux de reprise en main de nos finances. Nous ne prétendons pas non plus ce soir, à ce stade, avoir déjà chiffré toutes les marges de manœuvre, mais en à peine un mois, nous avons déjà identifié plusieurs zones de dépenses mal pilotées ou insuffisamment contrôlées. Il y en a principalement trois.

D'abord, les ressources humaines et l'organisation interne. Le rapport de la Chambre régionale des comptes avait déjà pointé des fragilités : l'instabilité de la Direction générale, j'en ai parlé en introduction de ce conseil ; l'absence de pilotage structuré ; le volume d'heures supplémentaires élevé ; et des questions importantes sur le régime indemnitaire des agents. Une administration sans pilotage stable ne peut pas produire une gestion rigoureuse. Nous allons donc auditer ces dépenses et reprendre la situation en main.

Ensuite, les marchés publics et les relations contractuelles. Nous avons identifié des pratiques insuffisamment encadrées : prestations réalisées sans mise en concurrence adaptée ; suivi insuffisant de certains contrats ; dépenses mal maîtrisées. Ce sont des dérives qui ont un coût pour la collectivité et nous allons y mettre fin.

Enfin, le sujet des délégations de service public. La DSP, par exemple, d'Opalia pour la piscine devra être réexaminée, tout comme la DSP JCDecaux conclue dans des conditions peu favorables à la Ville. Ce travail est engagé, il est indispensable et il va nous permettre de dégager des marges de manœuvre pour financer nos priorités.

Dès ce budget, des choix apparaissent clairement. Lesquels ? Parce que l'éducation est la priorité, nous doublons les moyens dédiés aux projets pédagogiques en passant d'un budget de 40 000 euros à 80 000 euros. Parce que la solidarité est au cœur de notre action, nous augmentons de 21 % la subvention municipale pour le centre communal d'action sociale. Parce que les habitants attendent une ville plus agréable, nous augmentons les crédits de voirie et le budget dédié au plan Arbres. Parce que la sécurité est une attente légitime, nous renforçons les moyens consacrés à la rénovation du parc de vidéoprotection. Parce que la démocratie locale est essentielle, nous renforçons les moyens de participation citoyenne en augmentant les budgets dédiés aux Conseils de quartier. Parce que nous devons prendre soin de notre patrimoine, nous augmentons les crédits d'entretien des bâtiments, notamment de nos écoles.

Ces choix sont concrets, ils sont assumés et nous engageons également des crédits d'études pour deux projets forts et phares de notre programme : des crédits d'études pour la Maison des femmes et des crédits d'études pour la transformation du golf en un grand parc public ouvert à toutes et tous, et gratuit.

Ce budget est une première étape et un budget supplémentaire sera proposé avant l'été pour aller plus loin. Il marque la fin d'une gestion sans vision et le début d'une méthode fondée sur la clarté, la responsabilité et l'action. Les Rosnéennes et les Rosnéens nous ont confié un mandat pour changer les choses. Avec ce budget, nous commençons à le faire.

Je vous remercie et je laisse donc la parole à Monsieur Yohann CHARLOTTE qui va vous détailler ce budget.

Yohann CHARLOTTE

Merci, Madame la Maire. Nous nous retrouvons pour ce vote du budget primitif, trois semaines après le débat d'orientations budgétaires. Madame la Maire vous a donné les grandes orientations de ce budget, je tâcherai donc de ne pas être redondant. Je commencerai par vous détailler le contexte d'élaboration de ce budget avant de vous en présenter les grandes lignes, tant en recettes qu'en dépenses.

Ce budget s'inscrit pleinement dans la volonté de la nouvelle municipalité de transformer Rosny, de l'adapter au monde qui vient et de lutter contre les fractures sociales. Pourtant, l'État ne rend pas la chose aisée en accroissant toujours plus la charge qui pèse sur les collectivités. Le message est clair : l'État se désengage, les collectivités doivent compenser.

En recettes d'abord, les collectivités se sont longtemps appuyées sur la dotation globale de fonctionnement. Cette dernière, et notamment sa partie forfaitaire, décroît petitement mais sûrement, grevant sur le long terme les marges de manœuvre de la commune. En recettes encore, l'État revient sur ses engagements passés auprès du monde local. Lorsque l'État a réduit de moitié la fiscalité sur les établissements industriels en 2021, il s'était engagé à compenser les recettes perdues par les collectivités et ce, en incluant la dynamique des bases. L'État a rompu cet engagement. Notre Ville en supportera le coût.

En dépenses ensuite, notre collectivité s'appuie sur des agents et des agentes qui sont au service de la population. Cette municipalité les accompagne. Les crédits consacrés à la masse salariale sont ainsi en hausse de 600 000 euros pour les porter à 45 millions d'euros au BP 2026 et participent tout à fait légitimement au financement de leur retraite, comme tout employeur.

Durant des années, la caisse de retraite des agents territoriaux était excédentaire et contribuait, par solidarité, aux caisses déficitaires. Aujourd'hui que la pyramide des âges dans la fonction publique territoriale s'est inversée, le gouvernement augmente nos contributions à cette caisse et ce, alors que la Cour des comptes, sommité s'il en est en matière budgétaire, ne préconisait pas cette solution. Inique aux yeux de l'histoire de nos régimes de retraite, inique aux yeux de l'investissement des agents publics dans le quotidien des Français, inique aux yeux de l'importance que revêtent les services publics locaux. En dépenses comme en recettes, ce sont 500 000 euros dont nous sommes privés, 500 000 euros dont les Rosnéennes et les Rosnéens sont privés.

Alors, s'il n'y avait que l'État, mais il y a aussi les legs de nos prédécesseurs. Ce budget ne peut faire fi du passé. Ce passé a un nom, ce passé s'appelle la dette. L'encours de dette atteint 75,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2026, 77,7 millions d'euros en comptant les restes à réaliser. Alors, disons les choses clairement : la dette des collectivités, ce n'est pas la dette de l'État. Nous n'empruntons pas pour financer les dépenses courantes et encore moins pour refinancer la dette déjà contractée. Nous empruntons pour investir, pour bâtir, pour transformer, mais toujours est-il que cette dette existe et a un coût. Cette année, ce coût sera de 8,9 millions d'euros en incluant les intérêts et les remboursements de capital. Les legs de nos prédécesseurs, ce sont les marges de manœuvre financières de notre Ville, plus qu'amointries. Pour les identifier, le monde local utilise la notion d'épargne brute. Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, et elle permet d'identifier les marges que se donne la collectivité pour investir sur le long terme. Le budget primitif 2024 a ainsi été voté avec un taux d'épargne brute de 4,34 %, soit à un niveau plus que critique. Vous le verrez, ce budget restaure nos équilibres. L'épargne brute est ainsi presque doublée et atteint 8,18 % en 2026. Ce budget multiplie donc par deux les marges de manœuvre issues de la section de fonctionnement.

Voilà donc le contexte d'élaboration de ce budget. Un contexte difficile, car l'État se désengage ; un contexte difficile, car la Ville s'est endettée ; un contexte difficile, car les marges de manœuvre financières ont été sacrifiées, mais si seulement la dette n'était que financière. Elle est aussi sociale, avec la fermeture des centres socioculturels des Marnaudes et du Pré-Gentil. Elle est aussi environnementale, avec une ville qui tarde à s'adapter. Face à ces dettes, face à ces legs, nous nous devons d'y répondre et d'être responsables. Cette responsabilité, elle est double.

Elle est de répondre aux besoins des Rosnéennes et des Rosnéens. Madame la Maire vous a présenté nos premières réponses. Il faut proposer des activités pour les enfants privés de leurs centres socioculturels. Il faut augmenter les crédits consacrés aux projets pédagogiques. Il faut verdifier notre Ville et permettre le développement des mobilités douces, mais pour que ces investissements soient durables, il est nécessaire d'agir avec sérieux et de protéger les marges financières de notre commune. C'est ce que propose ce budget : un budget de 137,6 millions d'euros au service des Rosnéennes et des Rosnéens, un budget responsable qui améliore notre soutenabilité financière.

En section de fonctionnement, les recettes augmentent de 2,9 millions d'euros pour atteindre 91,2 millions d'euros, soit une augmentation de 3,3 %. En ce qui concerne la fiscalité, aucune hausse des taux d'imposition, mais des recettes en augmentation pour tenir compte de l'augmentation des bases, décidée par l'État. Nous bénéficions également de la reprise du marché immobilier, avec une augmentation de 74 % du produit attendu par la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux. En ce qui concerne les produits des services, ils sont en augmentation de 8,4 % pour s'aligner sur les produits obtenus en 2025 et ce, sans hausse aucune des tarifs. En ce qui concerne les dotations et participations, on peut noter une augmentation de la dotation de solidarité urbaine, compensée par la diminution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement qui se contracte de 2,6 %.

Les dépenses, elles, sont plus que contenues, avec une augmentation de seulement 700 000 euros pour atteindre 83,7 millions d'euros, soit +0,7 %.

Les charges générales et les autres charges de gestion courante sont limitées à une hausse de 0,4 million d'euros de BP à BP et vont directement financer les activités dans les quartiers, l'augmentation des moyens alloués aux écoles et aux projets éducatifs, le soutien au tissu associatif, l'augmentation de la subvention au centre communal d'action sociale.

Nos recettes de fonctionnement augmentent donc plus vite que nos dépenses. Notre épargne brute est donc en augmentation à 8,18 %. Rappelez-vous de ce chiffre, car c'est cette épargne brute qui va financer les dépenses de la section d'investissement, dépenses que je vais désormais vous présenter.

En section d'investissement, les crédits sont proposés à 39 millions d'euros. Les dépenses d'équipement atteignent 25 millions d'euros, dont 8,2 millions d'euros de restes à réaliser. Des crédits sont inscrits pour la rénovation thermique de l'école Félix Éboué, pour la voirie, pour la création du multi-accueil Coteaux Beauclair, pour nos écoles, pour la végétalisation et pour la création d'une maison des femmes.

Mais alors, comment finançons-nous nos investissements ? D'abord, grâce à nos efforts en section de fonctionnement. Notre taux de financement des investissements atteint ainsi un niveau important de 44,5 % des recettes. Ce niveau d'autofinancement s'explique justement par notre taux d'épargne brute de 8,2 %, un taux, je vous le rappelle, que nous avons presque doublé par rapport au BP 2024. Nous avons ensuite 21,3 millions d'euros de recettes provenant de l'excédent de fonctionnement capitalisé, des subventions, dotations et cessions. Ainsi, l'autorisation d'emprunt hors restes à réaliser atteint un niveau historiquement bas de 800 000 euros. Pour la première fois depuis trois ans, notre épargne brute suffit à rembourser notre annuité de remboursement de capital de la dette. L'épargne nette atteint ainsi 0,6 million d'euros.

Voilà donc le budget 2026, un budget responsable, car maîtrisé ; un budget responsable, car réorienté au bénéfice des Rosnéennes et des Rosnéens. Merci.

Madame la Maire

Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Ivan ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, si vous voulez bien, Madame la Maire, Madame FEDEROWSKI va vous poser quelques questions et je reprendrai la parole pour l'explication de vote, si vous me l'autorisez.

Julie FEDEROWSKI

Bonsoir. Je vais me permettre de reposer les questions que j'ai posées à la commission du 22 avril, dont les réponses apportées m'ont semblé un peu floues. Je vais les reposer ce soir.

Vous affirmez réorienter l'action municipale vers des priorités que vous avez évoquées juste avant, comme l'éducation, l'enfance, les loisirs, la vie associative, la présence dans les quartiers et le soutien aux dynamiques locales. Pourtant, entre le budget présenté le 7 avril dernier et celui que vous nous proposez aujourd'hui, le montant du chapitre XI, charges à caractère général, reste strictement stable aux alentours de 24 millions d'euros, sans évolution significative ni modification lisible de sa répartition. Pouvez-vous donc nous expliquer concrètement comment ces priorités nouvelles se traduisent budgétairement ? Quelles lignes sont diminuées ? Quelles lignes sont augmentées ? A quelle hauteur ? Ça, c'était pour la partie fonctionnement.

J'ai une seconde question sur la partie investissements. Vous indiquez vouloir amorcer un premier effort en faveur du plan vélo, d'une démarche en faveur d'un plan Arbres et du lancement d'une A.M.O. pour amorcer une réflexion sur la transformation du golf. Le total des dépenses d'équipement indique un total de 16 millions d'euros dans le DOB. La même somme est indiquée. D'où provient le financement de ces investissements ? Merci beaucoup.

Ivan ITZKOVITCH

Si on pouvait avoir les réponses avant d'intervenir, cela conditionne un peu notre intervention et notre explication de vote, donc si cela ne vous dérange pas, nous aimerions avoir les réponses.

Madame la Maire

Oui, je vais vous donner les réponses. Sur le volet de fonctionnement, il y a une petite évolution de ces dépenses de fonctionnement et peut-être pour préciser, parce que Madame FEDEROWSKI, vous avez parlé d'un vote du budget le 7 avril, mais c'était le débat d'orientations budgétaires. Justement, entre le 7 avril et ce soir, ça nous a permis de réorienter certaines dépenses, mais sur des équilibres qui restent les mêmes. C'est aussi ça, le travail qu'on peut faire sur un budget.

L'évolution du chapitre XI, qui est contenue, mais qui est quand même un petit peu en augmentation, si vous l'avez vu sur les chiffres, est en augmentation de 237 013 euros. Cette évolution a été rendue possible par un recalcul plus fin de certaines dépenses, notamment la baisse de 125 000 euros de la compensation versée au délégataire du centre aquatique Opalia, un des premiers éléments qu'on avait pu mettre en œuvre pour redonner quelques marges financières. Le chapitre 65, quant à lui, a diminué de 70 000 euros avec un rééquilibrage du FCCT versé à Grand Paris Grand Est de moins 110 000 euros, qui permet notamment de financer le doublement de l'enveloppe consacrée aux projets pédagogiques qui, je le rappelle, a augmenté de 40 000 euros.

En investissement, plusieurs ajustements internes permettent également de dégager des marges : suppression de l'enveloppe E2C puisque les travaux sont déjà couverts dans les fonds de travaux des copropriétés ; réduction de l'enveloppe de travaux imprévus à 100 000 euros ; et réfection au sein des enveloppes existantes. C'est un exercice juste de sérieux budgétaire que nous avons fait et peut-être pour vous donner quelques explications aussi sur le budget de fonctionnement, notamment en matière d'éducation, qu'on a fait augmenter de plus de 1,37 %. Pour les conseils de quartier, c'est une augmentation de 13,6 %. Le plan Arbres, quant à lui, passe de 15 000 à 30 000 euros, soit un doublement de l'enveloppe. Sur le plan vélo, il est effectivement intégré dans la ligne globale autour de la rénovation et des réfections des voiries puisqu'il y a aussi des réglementations quand on touche à la voirie, avec une enveloppe qui passe 1 050 000 euros à 1 500 000 euros, soit une augmentation de 450 000 euros.

Julie FEDEROWSKI

Je tiens juste à préciser que je n'ai pas parlé de vote de budget, mais de budget présenté.

Madame la Maire

Oui, mais on n'a pas présenté de budget le 7 avril.

Julie FEDEROWSKI

Vous avez présenté les prémisses.

Madame la Maire

Non, c'est un rapport d'orientations budgétaires.

Ivan ITZKOVITCH

Si vous me permettez, je vais passer à l'explication de vote de notre groupe. Vous vous doutez bien, on ne partage pas du tout la même opinion que vous sur la façon dont vous qualifiez votre budget. Vous le qualifiez de budget engagé, de budget de réorientation. On a l'impression que c'est le nouveau commencement pour Rosny, c'est votre position. Nous avons une petite tradition dans notre groupe, vous l'avez vu dans le précédent mandat, c'est de toujours qualifier et titrer les budgets année par année et cette année, le titre que nous avons choisi, c'est « le budget de posture ». Je vais essayer de vous démontrer en quelques minutes que votre budget, en réalité, derrière ce que vous indiquez, est une posture et que derrière cette posture, il n'y a rien et parfois même le contraire de ce que vous indiquez.

Il y a une posture, déjà, sur le caractère prudent et sérieux. Je prendrai un seul exemple. Je pense que tout le monde connaît la situation internationale, notamment la flambée des prix de l'énergie, pas seulement du pétrole. Il y a eu un rapport cette semaine qui est paru dans la presse sur une prévision d'augmentation de quasiment par deux des prix du gaz d'ici à 2030. Cela ne concernait pas que le pétrole.

Vous, dans votre budget prudent et sérieux, vous prévoyez une évolution à la baisse par rapport à 2025. Qui peut aujourd'hui penser sérieusement en France que les prix de l'énergie vont baisser en 2026 par rapport à 2025 ? Je ne pense pas grand monde. Enfin si, vous. Vous vous inscrivez en nette diminution sur le chapitre que vous avez indiqué tout à l'heure. D'ailleurs, on n'est pas sur 200 000 euros d'augmentation. Sur le chapitre des charges générales, on est à 36 000 euros et sur le chapitre des charges courantes, on est à 376 000 euros. Je m'en expliquerai tout à l'heure. Dans tous les cas, vous parlez de budget sérieux. Écoutez, on sait ce que vous avez fait, vous avez pris l'exécution du budget 2025, peu ou prou – nous, on ne l'a pas, mais on devine que c'est celle-là – et vous l'avez inscrite en 2026. Est-ce que ça, c'est prudent ? Est-ce que ça, c'est sérieux ? En tout cas, sur les prix de l'énergie et les fluides qui sont non négligeables dans votre budget, nous ne le pensons pas.

Il y a aussi une vraie posture dans ce que vous nous annoncez comme étant finalement le budget de votre réorientation politique et ça, on ne peut pas vous le reprocher, c'est normal. Là, on souscrit à ce que vous dites. Évidemment, un budget, ce n'est pas qu'un document comptable, c'est un document politique qui est censé marquer vos orientations pour le mandat, mais également, à tout le moins, pour l'année budgétaire. Or, vous nous avez indiqué dans votre rapport un certain nombre d'orientations qui, en réalité, quand on regarde en précision les chiffres que vous nous présentez, ne correspondent en rien à ce que vous indiquez. Je vais prendre quelques exemples assez significatifs et qui parlent aux Rosnéens, parce qu'on est sur des sujets qui ne sont pas trop techniques, des sujets qui parlent à tout le monde : l'éducation, la vie scolaire, la vie associative, toutes ces choses.

Je remarque que votre posture a beaucoup changé en deux semaines. Vous nous avez présenté, le 7 avril, un rapport qui était une reconduction. On n'a pas eu le temps, c'est une reconduction. Normalement, on ne peut pas trop s'éloigner, on peut faire des ajustements entre le rapport du 7 avril et aujourd'hui. Par contre, aujourd'hui, quinze jours après, là, c'est vraiment votre budget. Je pense que personne n'est dupe. En réalité, vous avez pris le budget de reconduction et vous l'avez maquillé. Je vais essayer d'enlever le maquillage et de vous montrer qu'en réalité, vous n'avez pas mis vraiment votre patte politique, celle que vous indiquez en tout état de cause, dans ce budget.

Madame la Maire, vous avez beaucoup parlé du fameux chapitre 011. Monsieur CHARLOTTE l'a dit aussi. Madame FEDEROWSKI, vous avez posé la question, on n'a pas eu de vraies réponses, mais on a les réponses dans la maquette. Il aurait été mieux, par transparence, que nous n'ayons pas à aller les chercher. Nous n'avons pas eu de réponses, on a été les chercher dans la maquette du 011. Vous nous indiquez, je prends des exemples un peu significatifs, la vie associative. C'est le grand soir de la vie associative, c'est marqué 15 000 fois dans votre rapport, dont acte. Je regarde le budget que vous nous proposez en chapitre 65 – pas 011, excusez-moi – et je vois qu'il est en diminution de 25 % par rapport à l'année dernière. On était à 1,8 million de subventions l'année dernière et aujourd'hui, on est à 1,3 million. Après, on dynamise la vie associative, mais il y a d'autres exemples, rassurez-vous.

Il y a aussi des choses qui ont augmenté dans ce chapitre 065, dit « des autres charges de gestion courante » et j'ai été très étonné de votre propos liminaire ou alors, il y a eu une erreur de plume – je n'ose pas l'imaginer – ou alors, je ne sais pas lire. Moi, je sais ce qui a augmenté dans ce chapitre 065, ce ne sont pas les subventions aux associations, ce sont les indemnités de fonction des élus, de 20 %. Contrairement à ce que vous dites, Madame la Maire, je suis désolé, il y a peut-être une erreur, les frais de représentation de la Maire ont augmenté de 150 % entre 2025 et 2026. C'est la page 71 de la maquette, si tout le monde veut aller voir, il n'y a pas de problème. C'est un chiffre tel quel. Ce ne sont pas des grosses sommes, mais le symbole est très étonnant.

On nous fait toutes les leçons sur l'exemplarité, la transparence, on baisse les subventions aux associations et on multiplie par 150 % ses indemnités de représentation. On voit déjà que quand on parle de posture, ce n'est pas seulement de la posture, ce sont les chiffres de votre budget. Il suffit d'aller voir, c'est vrai ça prend du temps, dans les 220 pages de la maquette, mais heureusement, la loi a prévu qu'on puisse aujourd'hui avoir un budget par fonction. C'est une bonne chose, c'est à la fin de la maquette, et ce que je vous ai dit là se confirme.

Vous nous rebattez les oreilles avec l'éducation dans tout le rapport d'orientations budgétaires, comme si nous n'avions rien fait sur l'éducation pendant un certain nombre d'années. Je mets une parenthèse, je ne ferai pas l'historique budgétaire, Monsieur CHARLOTTE, de la Ville de Rosny-sous-Bois. Je me suis battu pendant six ans sur une dégradation de l'épargne brute. Je pense que des gens de votre groupe siégeaient ici également dans l'opposition, donc je n'ai aucune leçon à recevoir sur les marges de manœuvre d'une collectivité, puisque ça fait six ans que je parlais d'épargne brute. En réalité, la situation n'est pas celle que vous indiquez, j'y reviendrai tout à l'heure.

Le budget par fonction, on regarde l'éducation, les services communs de l'éducation. Je ne vais pas faire chaque ligne parce qu'à un moment donné, il y a des chiffres, des grosses masses qui doivent être indiquées. Donc enseignement, formation professionnelle, apprentissage, services communs, enseignement du premier degré : en 2026, vous avez 2 millions ; en 2025, il y avait 35 000 euros de plus.

Je veux bien qu'on dise qu'on les a pris et qu'on les a remis sur l'éducation, mais non, il y a même 30 000 euros de moins. Le même raisonnement s'applique pour les séjours. Le montant de 80 000 euros, c'est celui qui a été remis, qui était le montant de 2020. On a suffisamment parlé pendant tout le mandat de ce montant qui a été divisé par deux. En 2020, quand on a quitté les responsabilités, ce montant était de 80 000 euros, sauf qu'en 2020, il y avait deux groupes scolaires de moins. Aujourd'hui, il y a deux groupes scolaires de plus et vous mettez le même montant. Mathématiquement, le montant n'a pas augmenté, voire il a diminué par rapport au montant qui est celui de 2020, mais il n'y a pas que l'éducation.

Vous nous parlez beaucoup et je pense que vous avez raison, pour le service rendu aux Rosnéens, du périscolaire, qui est quelque chose de très important, un service rendu aux populations. Pareil, budget par fonction, je lis, c'est la page 129 pour ceux qui sont intéressés, de la maquette de cette année et de la maquette de l'année dernière. On a, pour cette année – c'est le chapitre 331 de la fonction 3 – 7 327 000 euros. On avait combien l'année dernière ? 7 800 000 euros, soit 500 000 euros de moins sur les centres de loisirs. Après, on nous dit qu'on a mis beaucoup d'argent sur le périscolaire. Il faut nous expliquer où, parce qu'en tout cas, pas dans votre maquette.

Allez, un petit dernier pour la route parce que souvent, on nous donne des leçons, notamment sur la politique culturelle. La politique culturelle, on nous a rebattu les oreilles avec la culture, etc., on va mettre beaucoup d'argent sur la culture. J'ai choisi un chapitre où l'on entend souvent les gens de votre sensibilité se vanter qu'il n'y a qu'eux qui comprennent cette activité, le théâtre et le spectacle vivant. En général, on a, dans les villes qui sont dirigées par des gens de votre sensibilité, une volonté politique accrue. Je suis désolé de vous dire qu'en 2025, sur le théâtre et le spectacle vivant, 692 000 euros. En 2026, c'est 677 000 euros, soit 20 000 euros de moins. Encore une fois, la volonté politique, c'est votre posture : on veut, on veut, on veut, mais dans le budget, ce n'est pas ce que l'on voit.

Tout cela ne concerne pas que le fonctionnement, il concerne aussi l'investissement. Vous mettez dans votre rapport que c'est un budget de trajectoire et vous avez raison, vous indiquez que cette trajectoire d'investissement, vous l'inscrivez, pas dans le marbre, mais qu'elle conduira le reste de votre mandat. Premièrement, même remarque qu'au ROB, je ne vois pas comment on peut parler de trajectoire quand on n'a pas d'engagement pluriannuel. C'est quoi, une trajectoire ? C'est 2026, la trajectoire ? Non, la trajectoire c'est 2026, 2032, 2033, je ne sais pas. C'est ça, une trajectoire. Il n'y a pas de trajectoire dans votre budget. Je l'avais déjà dit lors de l'examen du ROB.

Aujourd'hui, vous n'avez toujours pas d'engagement pluriannuel et donc, on se retrouve avec un budget avec uniquement des investissements en 2026, alors qu'on est quand même sur des sujets lourds : écoles, rénovation de voirie, rénovation d'équipements sportifs qui, à notre sens, ne peuvent pas se faire en une année. Personne ne dirait le contraire, il faut être de bonne foi. Vous nous dites, sur cette trajectoire financière, par exemple, qu'on a un peu modifié, qu'on n'est plus dans la reconduction par rapport au ROB. Madame FEDEROWSKI vous a posé la question, on n'a pas forcément eu la réponse. Il y a, à un moment donné, des marqueurs politiques que vous avez inscrits. On l'a vu.

Le tableau, et j'invite ceux qui veulent faire l'exercice, c'est assez flagrant, vous avez le même tableau qu'au ROB, le même à quelques dizaines, centaines de milliers d'euros près, 200 000 euros et je vais y revenir. C'est le même tableau avec les mêmes intitulés. Je prends une ligne parce qu'elle est symptomatique de votre politique et de votre marqueur politique et il faut le respecter, les Rosnéens en ont décidé ainsi. C'est votre fameux plan vélo. On nous détaille un certain nombre d'investissements et puis, il y a une ligne qui était une ligne du ROB qui était « Entretien, cadre de vie, cours d'école, espaces verts » où là, en effet, il n'y avait pas le plan vélo, 1 334 000 euros. Là, on a juste rajouté « plan vélo » avec la même somme.

La question de Madame FEDEROWSKI, j'ai entendu la réponse de Madame la Maire, c'est du redéploiement. Il faut nous dire clairement où vous prenez l'argent, combien vous prenez, parce que ce sont des cours d'école, on parle des cours oasis, on parle d'un certain nombre de choses quand on parle de cette ligne-là. Qu'est-ce que vous faites ? Comment vous redéployez l'argent sur le plan vélo, alors que vous ne rajoutez pas un centime de plus dans votre budget ? On aimerait bien avoir la réponse. On vous l'a demandé, on nous dit que ça sera redéployé. On imagine que ça sera redéployé, parce qu'il n'y a pas un centime de plus, mais on aimerait savoir comment. C'est bien de nous dire ce que vous allez faire, mais il faut aussi nous dire, puisque c'est à budget constant, ce que vous n'allez plus faire. Ça, ça manque dans votre budget puisque finalement, si vous décidez de redistribuer des crédits sur un certain nombre d'actions, c'est votre droit, c'est votre politique. Il faut nous dire où vous les prenez parce que c'est à budget constant. Il ne m'a pas semblé que quand Madame FEDEROWSKI vous a posé la question, qu'on ait eu cette réponse, mais peut-être qu'on l'aura à la suite de cette intervention.

Enfin, vous avez parlé, encore une fois, de trajectoire. Finalement, si je peux m'exprimer avec cette métaphore musicale, ce budget serait – vous allez comprendre pourquoi je parle au conditionnel – le « La » de votre mandat. Nous, de notre côté, on aurait plutôt tendance à dire que ce serait le « bémol » de votre mandat et pas le « La ». Monsieur CHARLOTTE, j'ai entendu que c'était assumé. En tout cas, là, c'est assumé, ce n'est pas de la posture, c'est assumé dans votre rapport, c'est assumé dans votre intervention orale également, c'est assumé par Madame la Maire : c'est « Hourra ! On ne va plus s'endetter ». Là, honnêtement, quand j'ai vu les 12 millions d'autofinancement que vous virez de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, on a failli tomber de notre chaise.

En réalité, vous venez de nous expliquer, parce qu'il ne suffit pas de le dire en langage technique pour que personne ne comprenne, il faut traduire ce qui se passe. Vous prenez la marge de manœuvre de la collectivité, peu ou prou 12 millions, 14 millions, en tout cas la plus grande partie de la marge de manœuvre de la collectivité et vous dites : « Finalement, on ne s'endette pas du tout », quasiment pas, 700 000 euros de mémoire, ce qui est quand même à l'échelle d'une ville et d'un budget autour de 130 millions d'euros, est-ce raisonnable de dire : « On ne s'endette pas » ? On peut en discuter, mais finalement, qu'est-ce qu'il y a de malsain à s'endetter quand on investit, surtout sur plusieurs années, voire plusieurs générations, quand on construit notamment des écoles ? Nous, de notre côté, on considère que quand ça finance un investissement et que c'est raisonnable, l'endettement n'est pas un gros mot. Là, vous, vous nous dites : « Non, non, on ne s'endette plus ». Vous réduisez drastiquement l'enveloppe d'emprunt qui était quasiment fixe tous les ans, aux alentours de 7 à 9 millions selon les années, selon les besoins, et vous dites : « Non, non, nous, on ne s'endette plus, on autofinance nos investissements ».

C'est un choix, bravo de l'assumer. Nous considérons que c'est un choix très dangereux que vous faites. Vous obérez l'avenir de la collectivité et ça, de prendre votre marge de manœuvre totalement, en quasi-totalité, pour autofinancer, c'est à mon avis une erreur politique grave en début de mandat et elle va obérer le reste de votre mandat au moins dans les trois, quatre prochaines années.

Finalement, c'est la conséquence de quoi, tout ça ? Quand on vous a dit au ROB qu'il n'y a pas de stratégie financière et de plan pluriannuel, ce n'est pas pour vous embêter. On peut se passer d'un plan pluriannuel, mais ça permet justement de gérer, notamment la dette, parce que les investissements, on les finance avec la dette. Vous ne pourrez pas autofinancer pendant tout le mandat vos investissements. Donc, de dire cette année : « On n'investit pas du tout » et de faire l'accordéon l'année prochaine ou dans deux ans avec de la dette et avoir un mur de dette en fin de mandat, est-ce que c'est une bonne stratégie ? Nous, on ne pense pas. C'est même extrêmement mauvais à l'échelle de la collectivité. On peut penser ce qu'on veut de ce qui s'est passé ces dernières années, mais finalement, l'enveloppe d'emprunt est plutôt stable. D'ailleurs, il y a quand même une grosse contradiction dans votre propos, Monsieur CHARLOTTE, parce que vous nous parlez de la situation financière de la collectivité, l'héritage, etc. Vous nous avez présenté un ROB il y a deux semaines où finalement, on nous disait que l'endettement était dans les ratios, notamment la capacité de désendettement d'une ville. Parce que ça ne veut rien dire un endettement de 80 millions pour une ville comme Rosny-sous-Bois, avec des ressources fiscales notamment importantes. Ce qui est important, c'est le ratio que regarde la Cour régionale des comptes, que regarde l'État, que regarde tout le monde, c'est la capacité de désendettement. Sur combien de temps on peut se désendetter ? 6, 7 ans et le seuil d'alerte, il est à 12. On a le temps !

Donc, nous dire que la situation est catastrophique, qu'on hérite d'une situation de dette catastrophique, c'est faux. Du coup, cela vous conduit à faire, à notre avis, une grave erreur, c'est-à-dire de dire qu'on ne s'endette plus, on autofinance et finalement, on réduit les capacités financières de la collectivité. C'est un choix assumé. J'ose espérer pour Rosny et pour les Rosnéens que vous n'aurez pas à le regretter dans les prochaines années. En tout cas, nous, on pense que si.

Je pense que j'ai synthétisé en quelques minutes pourquoi – pas pour faire de la polémique – on vous dit que c'est un budget de posture, parce qu'en réalité, derrière les grands mots, les chiffres ne disent pas la même chose. Donc, loin d'être prudent, derrière cette posture, on a du mal à voir, au-delà des mots, dans les chiffres, votre volonté politique. Au-delà de cela, puisque cela pourrait être légitime, en tant que candidats élus démocratiquement que vous appliquiez votre programme politique, ce qui nous inquiète, nous, c'est que la stratégie que vous choisissiez, notamment ce que je viens de dire sur l'endettement, est dangereuse pour l'avenir et vous aurez compris qu'on ne votera pas ce budget.

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant qu'on puisse répondre ? Madame KACI ?

Anaïs Warda KACI

C'est vrai que je voulais plutôt attendre de voir ce que vous aviez à répondre avant de faire une prise de parole. Je ne sais pas si c'est possible.

Madame la Maire

Oui, c'est possible. Monsieur Yohann CHARLOTTE, vous voulez apporter quelques réponses ?

Yohann CHARLOTTE

Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur ITZKOVITCH, pour votre intervention. Effectivement, sur l'enjeu du fonctionnement, vous avez évoqué la question des fluides. Madame la Maire, vous avez aussi parlé de la question d'Opalia. Nous avons, depuis très récemment, un DGS, chose qu'il n'y avait pas auparavant à Rosny-sous-Bois.

Cela nous permet d'avoir un dialogue entre services et d'estimer le chiffre juste à placer dans nos prévisions. C'est un enjeu de sérieux.

Effectivement, vous l'avez évoqué, mais nous le verrons au moment du CFU, l'année 2025 n'est pas seulement une année où les investissements ont chuté, c'est aussi une année où le fonctionnement a été très largement sous-exécuté. Effectivement, nous avons des marges qui ont été créées par cette sous-exécution et c'est aussi comme cela que nous arrivons à avoir un chapitre 011 qui évolue peu par rapport au budget primitif, mais qui évolue par rapport au ROB d'un peu plus de 250 000 euros.

Sur le sujet du chapitre 65, vous évoquez la question des subventions. Je pense qu'il y a un enjeu de confusion comptable. Il s'avère qu'avant, les centres socioculturels étaient gérés par une association qui recevait une subvention qui était imputée en chapitre 65. Cette association n'existe plus, il n'y a donc plus de subventions et ces crédits-là, nous allons les utiliser pour les activités pendant les vacances pour les enfants, une chose qui a déjà eu lieu lors des vacances d'avril. C'est la raison pour laquelle le budget des associations est présenté en légère diminution. En réalité, c'est un enjeu de périmètre à cause de cette subvention de l'AGG, mais en réalité, le budget pour les subventions est plutôt en augmentation.

Ensuite, sur la question de l'investissement, c'est très intéressant que vous parliez de l'investissement, de la dette. On saura aussi vous rappeler au cours du mandat ce que vous avez dit sur la nécessité de la Ville de s'endetter. (**problème audio**)

Sur la capacité de désendettement, vous évoquez ce ratio. Le problème avec ce ratio, c'est qu'il dépend fortement de notre épargne brute. Il n'y a pas juste l'encours de dette, il y a aussi l'épargne brute. L'épargne brute, pour le coup, en fonctionnement, c'est un ratio qui peut évoluer beaucoup d'année en année, et comme on vous l'a montré, c'est un ratio qu'on a doublé en deux ans. C'est aussi un ratio qui est fragile et qui peut se réduire. Donc, d'une année sur l'autre, avec un endettement stable, on peut se retrouver avec une capacité de désendettement qui explose. Aujourd'hui, effectivement, on a une autorisation d'emprunt qui est à 800 000 euros. Cela ne veut pas dire que notre stratégie, sur le long terme, est de ne pas s'endetter.

Là, actuellement, on se retrouve dans une situation où l'on avait la possibilité de réduire la capacité d'emprunt et je l'ai dit dans mon propos introductif, c'est que cette dette qu'on a, ce n'est pas juste un stock. Cette dette a un coût, elle a un coût en fonctionnement, elle a un coût d'investissement, et ce coût est de 8,9 millions d'euros. Aujourd'hui, si on a la capacité de réduire, sur l'année 2026, l'autorisation d'emprunt et donc, de moins emprunter et de réduire pour les années prochaines le coût de cette dette, il faut le prendre surtout qu'effectivement, nous sommes en début de mandat. On ne l'a pas vu lors de la précédente majorité parce que les investissements ont profondément chuté sur la dernière année de mandat, mais en principe, sur la première année de mandat, les investissements sont plutôt faibles et ils ont vocation à augmenter au fur et à mesure du mandat. A ce compte-là, Monsieur ITZKOVITCH, ne vous inquiétez pas, l'autorisation d'emprunt suivra.

Madame la Maire

Peut-être pour compléter les propos de Monsieur Yohann CHARLOTTE, qu'est-ce que vous n'auriez pas dit si, entre le DOB et ce soir, on avait totalement changé les équilibres budgétaires ? Vous avez dit exactement l'inverse lors du débat d'orientations budgétaires. Je veux bien que la rhétorique soit un art dans une assemblée comme la nôtre, mais il y a aussi une notion de cohérence. Nous, nous avons été cohérents et d'ailleurs, on l'a dit, ce n'est pas le budget de ce soir qui représente l'ensemble de la transformation que notre majorité veut porter parce qu'on était aussi contraint à une date du budget fin avril, avec des engagements qui avaient déjà été pris et aussi parce qu'on n'avait pas envie – on parle de transparence – de présenter un budget dont on savait que, de toute façon, il n'était pas réaliste et réalisable. Quand on est à fin avril et qu'un nombre important d'investissements n'ont pas été engagés précédemment, dire qu'on a une enveloppe de 25 ou 30 millions d'euros d'équipements, ce serait raconter des sottises et après, au CFU de l'année d'après, on vous aurait dit : « Désolé,

on n'a pas réalisé ces investissements-là ». Quand on dit que c'est un budget de sérieux et réaliste, c'est, pour nous, ce qu'il est possible aujourd'hui de faire dans le temps qui est contraint.

Ensuite, vous avancez des choses qui sont fausses. À quel moment on a dit qu'on ne s'endettera pas ? On a parlé du budget 2026, on a un mandat de sept ans. Donc, arrêtez de poser des conclusions alors que personne aujourd'hui n'a dit que notre majorité ne s'endettera pas pour financer les investissements de demain.

Deuxième chose – et vous cherchez à provoquer une polémique – on peut ne pas être d'accord sur mes indemnités de représentation, mais Monsieur ITZKOVITCH, vous savez très bien que les indemnités de représentation s'appliquent quand la délibération est votée. Or j'ai fait le choix de ne pas faire voter de délibération de frais de représentation. Donc, le total sera zéro euro. C'est la réalité.

Sur le budget des associations, je ne vais pas revenir dessus, Monsieur Yohann CHARLOTTE vous l'a expliqué. Vous saviez très bien que l'association de l'AGG étant en liquidation judiciaire, le montant de la subvention, qui était alors allouée à l'AGG, ne peut pas être présenté dans le tableau des associations. Donc là aussi, c'est une façon de présenter les choses qui n'est pas très juste et c'est également important de le dire.

Pour le reste, je crois que mon collègue, Yohann CHARLOTTE, vous a répondu et surtout, on vous a aussi dit qu'on présentera un budget supplémentaire d'ici l'été où on ira un peu plus loin dans la réalisation de nos ambitions et de nos projets.

Je vais laisser la parole à Madame KACI, si vous le souhaitez.

Anaïs Warda KACI

Non, ça va aller. J'ai plutôt bien compris ce que vous essayez de dire. Juste pour être sûre à 100 %, mais ça, je me permets de le faire parce que je n'ai pas encore pu suivre ma formation sur le budget. La ligne, dans la maquette qui nous a été transmise, qui concernait vos frais de représentation, comme disait Monsieur ITZKOVITCH, ne sera pas appliquée parce qu'elle ne sera pas votée. C'est bien ça ?

Madame la Maire

Exactement.

Anaïs Warda KACI

Très bien. Merci pour la précision.

Madame la Maire

Monsieur Ivan ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Je vais répondre à certaines choses, Madame la Maire. Sur l'AGG, vous avez une possibilité de dire... Justement, vous venez de dire que ce n'est pas un document comptable, c'est un document politique. Vous avez un certain nombre de crédits ouverts sur les subventions aux associations en disant : « Oui, mais une association a disparu, du coup, nous en profitons pour réduire le montant alloué ». Si je lis votre rapport qui a comme objectif la redynamisation du tissu associatif, c'est de dire qu'on aurait pu mettre cette somme, comme on le fait à tous les budgets, et moi j'en ai voté des budgets, on en a voté ici des budgets d'associations, où il y a une somme affectée qui correspond à une forme de « réserve » qu'on peut affecter sur des subventions exceptionnelles, etc. Étant précisé en plus, qu'en termes de prudence, mais peut-être que vous avez plus d'informations que nous, mais vous ne savez pas ce que va donner l'issue de tout ce qui est lié à l'AGG, donc il aurait été peut-être prudent de maintenir le même crédit pour éviter de profiter de cette baisse de subventions pour réduire les crédits de subventions, parce que vous ne savez pas ce qui va se passer.

Je me souviens que vous n'avez pas été aussi radicale pendant votre campagne sur l'avenir de l'AGG, au sens où quand je parlais de municipalisation, tout le monde criait, etc. Si vous avez fait ce choix-là, d'accord, mais si vous voulez laisser la possibilité, comme vous le dites, de concerter, de laisser le temps de la réflexion, aujourd'hui, si jamais le format associatif était choisi par vous, ce serait compliqué parce que du coup, vous réduisez les crédits de subventions. Ce n'est pas la même façon de gérer, en effet, on vous le dit.

Je suis désolé de revenir sur le sujet, Madame la Maire, Monsieur CHARLOTTE, vous avez fait, à mon avis, la même erreur dans les chiffres ou alors, il y a une erreur qui nous a été communiquée. A la page 17 de votre rapport, c'est 30 000 euros, soit peanuts à l'échelle de 24 millions, d'évolution sur le 011. Donc, venir nous dire : « Oui, c'est parce qu'il y a une évolution légère du 011 qu'on a pu redispacher ailleurs », non. Vous avez 36 000 euros. Donc, soit vous dites que votre effort politique de l'année, c'est 36 000 euros que vous avez remis sur les centres de loisirs, les fournitures scolaires, etc., comme vous le dites ; soit ce n'est pas le cas et en réalité, vous ne nous dites pas où vous avez pris l'argent et je crois que Madame FEDEROWSKI vous l'a demandé pendant la commission, pendant la séance du Conseil et qu'on n'a pas, sauf erreur de ma part, eu de réponses.

Monsieur CHARLOTTE, on pourrait avoir des débats très intéressants qui n'intéressent peut-être que nous deux sur la philosophie d'une dette, mais honnêtement, le fait d'avoir un stock de dette quasi constant... Parce qu'en réalité, quand on s'endette tous les ans, on se désendette aussi puisqu'on rembourse à la fin du capital les intérêts, et le fait d'avoir une enveloppe de dette quasi constante, cela permet justement d'éviter... Et c'est là qu'on n'est pas d'accord, mais c'est une stratégie que vous avez et elle se respecte. Nous, on dit qu'elle est mauvaise et qu'elle n'est pas de nature à sécuriser l'avenir. Vous me dites que je suis inquiet, mais non, je dis que c'est quelque chose que l'on n'aurait pas fait.

Ensuite, Madame la Maire, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit sur le DOB. Je vous dis, oui, on était étonnés et je vous l'ai dit, je suis cohérent, au moment du DOB, que vous ne soyez pas prêts, que vous n'ayez pas votre budget. Vous avez porté depuis des années un certain nombre de projets et c'est tout à votre honneur. On était étonné qu'au moment du DOB, vous nous disiez : « Finalement, on reconduit » et là : « Non, non, c'est vraiment un budget qui marque ». Je n'ai pas dit que ce budget marque tout le mandat, notamment sur le fonctionnement, mais en disant : « Ce budget, c'est vraiment le nôtre, ce n'est pas comme le ROB », ce n'est pas forcément vrai.

Par contre, ce n'est pas de la polémique puisque ce n'est pas moi qui envoie une maquette aux élus avec marqué « Frais de représentation qui augmentent de 150 % », c'est vous. Là, vous êtes en train de nous dire, et je ne comprends pas comment on peut dire ça : « On va voter un budget, mais la délibération qui m'accordera mes frais de fonction, on mettra à zéro ». Donc, ça veut dire que vous êtes en train de nous dire que vous êtes en train de voter un budget insincère. Comment on peut dire : « On vote ça, mais on ne l'utilisera pas » ? Ça veut dire que c'est un budget insincère, que vous savez d'ores et déjà que la dépense ne sera pas effectuée.

Heureusement que ce n'est pas une grosse dépense, donc ce n'est pas ça qui va fausser l'ensemble de votre budget et en faire un budget insincère, mais rien que dans le symbole de nous dire : « Oui j'ai voté 150 % d'augmentation, mais je ne les utiliserai pas », vous avez eu la main sur ce budget, c'est une ligne budgétaire, vous auriez pu mettre à zéro et vous auriez été claire.

Là, je suis désolé, aujourd'hui les élus de cette assemblée votent des frais de représentation qui augmentent de 150 %. Ceux qui veulent le vérifier, dans votre majorité, dans l'opposition ou même dans le public, c'est la page n°71 de la maquette budgétaire. À un moment donné, ce n'est pas de la polémique. J'ai une maquette budgétaire, on passe suffisamment de temps à la travailler, à la lire. Quand on lit quelque chose et qu'on s'interroge, on ne peut pas se permettre d'avoir une réponse en disant : « Non, mais en fait, on ne l'utilisera pas ». Dans ce cas-là, on ne vote pas un budget comme ça.

Madame la Maire

Écoutez, Monsieur ITZKOVITCH, je crois qu'on vous a déjà répondu. Manifestement, vous n'avez pas écouté les réponses qu'on vous a apportées. Sur la dette, vous revenez en boucle, alors qu'on vous a dit qu'on n'avait jamais dit qu'on n'allait pas s'endetter sur le mandat, mais bon, polémique pour polémique...

Sur les indemnités de représentation, la réponse que je vous ai donnée, c'est la bonne. Excusez-moi, dans le budget d'une ville, vous savez très bien que quand on vote un budget, toutes les dépenses ne sont pas forcément assumées. C'est la réalité du CFU qui fait foi. Donc, je ne comprends pas votre rhétorique. Je vois bien où vous voulez m'emmener sur la polémique, mais honnêtement, on mérite peut-être un peu mieux dans le débat.

Puis, pour l'AGG, excusez-moi, mais Monsieur Yohann CHARLOTTE, en plus, vous a expliqué, il vous a dit, les crédits qui étaient alloués à l'AGG, on les a en partie mis sur d'autres lignes budgétaires, notamment la 011, pour pouvoir financer des activités dans les centres sociaux. Oui, nous, on a assumé de dire – et c'est ce qu'on a commencé à faire en rencontrant les collectifs d'habitants – qu'avant de décider et d'acter un mode de gestion, on va concerter les habitants de ces quartiers-là. On peut ne pas être d'accord, mais ce n'est pas un problème, chacun a sa vision. Donc, on assume de prendre un peu de temps, mais les crédits, ils sont bien au budget, ils ne sont pas sur la même ligne. Monsieur CHARLOTTE vous l'a expliqué, vous ne voulez pas l'entendre, on ne va pas revenir dessus parce que là, c'est un débat sans fin.

Je vous propose de passer maintenant au vote.

Ivan ITZKOVITCH

Je voudrais répondre, Madame la Maire. Les chiffres sont têtus. Deux et deux, ça fait quatre. Donc, vous nous dites : « On a redéployé 600 000 ». Excusez-moi, mais sur un budget, 600 000 euros, ça se voit. Vous me dites : « On l'a redéployé sur le 011 » et le 011, c'est plus 36 000. Il manque quelques centaines de milliers d'euros. Madame FEDEROWSKI vous a posé la question pendant la commission des finances, on vous l'a reposée. Vous ne nous dites pas, vous n'êtes pas clairs là-dessus et c'est ce qu'on vous reproche. On ne reproche pas le fond, on reproche la forme. Vous ne nous dites pas où vous prenez l'argent pour le redéployer. Vous ne nous dites pas où et en plus, vous dites : « Si, on les a répartis un peu dans le 011 », mais le 011, il augmente de 36 000 euros. Ça veut dire que si c'est à budget constant, il y a forcément un endroit où on les a pris. Comme on n'a pas eu de réponse de votre part, on est rentré en précision, Madame la Maire, dans le 011. Tout ce qui est scolaire, périscolaire, je n'ai pas trouvé les lignes qui correspondaient, mais il y a des lignes qui sont très parlantes. Vous dites : « On a augmenté la part élève sur les fournitures scolaires ». En regardant dans le 065, charges courantes, j'ai vérifié la ligne 60-76 : 2025, 143 000 euros. Devinez combien en 2026 ? 143 000 euros. Il faut m'expliquer sur quelle ligne vous avez redéployé ces crédits. On vous demande juste ça. Vous n'êtes pas capable de nous le dire, dont acte, mais ne nous dites pas qu'on se répète, on n'a pas de réponse.

Madame la Maire

Merci. Je vous propose de passer au vote et on aura l'occasion d'en rediscuter lors du vote du CFU et du budget supplémentaire. Y a-t-il des votes contre sur ce budget ? Des abstentions ? Des votes pour ? Ce budget est donc adopté. Je vous en remercie.

32 voix pour, 1 abstention et 10 votes contre

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
32

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT

CONTRE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

22. RÉPARTITION DES CRÉDITS DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2026

Madame la Maire

Ces dernières sont regroupées dans un seul rapport qui vous sera présenté par Monsieur Philippe VACHIERI, adjoint en charge de la vie associative, des sports et des loisirs. Je voulais vous donner une petite information, parce qu'on ne le faisait pas précédemment, mais c'est pourtant l'obligation de le faire. Pour les associations dont vous êtes salariés – je parle des élus – conseillers municipaux, membres du bureau ou du Conseil d'administration, ou si c'est le cas de votre conjoint ou de l'un de vos enfants ou de vos parents, je vous demanderai de bien vouloir quitter la salle pendant le vote. Monsieur Philippe VACHIERI ?

Philippe VACHIERI

Merci, Madame la Maire. Mesdames, messieurs du public, mes chers collègues. Nous allons effectivement procéder à un certain nombre d'attributions de subventions aux associations locales.

La première délibération qui vous est proposée est une délibération récapitulative. Vous avez reçu le tableau des subventions. Sur l'ensemble des associations présentées, sont répartis 1 369 422 euros. Ensuite, on aura un certain nombre de votes qui précisent des choses, notamment pour les associations qui ont des conventions d'objectifs et de moyens, ou des associations dont on a sorti le vote parce que des élus seront directement concernés par ces associations.

Vous avez reçu le tableau de l'ensemble des subventions. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre. Sinon, Madame la Maire, vous pouvez procéder au vote.

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur la répartition des crédits de subventions ? Pour cette délibération, personne ne sort. Ce sera pour les suivantes où je rappellerai à celles et ceux qui sont dans la gouvernance des associations de sortir. Pas de demande de prise de parole ? Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

23. APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION AÉROSNY – DITE AÉRO – D'UN MONTANT DE 40 000 €

Philippe VACHIERI

Il s'agit d'attribuer une subvention ordinaire à l'association AÉRO, pour un montant de 40 000 euros et d'approuver, puisque cette association bénéficie d'une convention d'objectifs et de moyens, l'avenant à cette convention qui a été signée pour trois années. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote et tout le monde peut rester dans la salle pour cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Madame la Maire

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

24. APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION CAP À CITÉ – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 58 000 €

Philippe VACHIERI

Cette délibération concerne la subvention ordinaire d'un montant de 58 000 euros pour l'association Cap à Cité, et d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens, qui avait été signée avec la Ville pour une durée de trois ans.

Madame la Maire

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

25. APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ECOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY DE 163 800 €

Madame la Maire

Je vais céder la présidence à Monsieur Bernard JARRIGE, car je dois sortir de la salle, étant membre du Conseil d'administration de l'ENACR, ainsi que Madame CHABERT qui a donné son pouvoir.

Madame la Maire et Madame CHABERT quittent la séance.

Bernard JARRIGE

Je passe la parole à Monsieur Philippe VACHIERI.

Philippe VACHIERI

Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 163 800 euros à l'ENACR, l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois, et d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens, qui a été signée avec cette association.

Bernard JARRIGE

Y a-t-il des prises de parole ?

Mathéo MORENO

Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'aurais une simple question qui n'est pas spécialement en lien avec le montant de la subvention. On aurait aimé connaître le nombre d'adhérents dont dispose l'ENACR, ainsi que le nombre d'adhérents Rosnéens. Je ne sais pas si vous avez les éléments là, ou si vous pourrez revenir vers nous.

Philippe VACHIERI

Je ne les ai pas dans le dossier, mais on vous les communiquera rapidement.

Mathéo MORENO

Merci beaucoup.

Bernard JARRIGE

Pas de prises de parole ? Je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

La subvention est donc adoptée à l'unanimité. J'invite Madame la Maire et Véronique RAIMOND à rentrer dans la salle.

40 voix pour et 3 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

40
40

M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, M. ISMAEL ADEN, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

NON-PRISES PART AU VOTE

3

Mme THIBAUT, Mme CHABERT, Mme RAIMOND

Madame la Maire, Madame CHABERT et Madame RAIMOND rejoignent la séance.

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'UN MONTANT DE 3 507 977 € - EXERCICE 2026

Madame la Maire

Je laisse la parole à Monsieur Franck DELALANDE.

Franck DELALANDE

Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Bonjour au public. Il s'agit de voir pour l'attribution d'une subvention au CCAS. Le centre communal d'action sociale de la Ville est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social sur la commune. Le CCAS coordonne l'action municipale sociale sur les champs de la solidarité et la gérontologie. Il développe des actions pour remédier aux situations de précarité, de difficulté sociale, touchant notamment les familles, les personnes âgées, les sans-emploi et les personnes en situation de handicap. Le CCAS a aussi en charge le programme de la réussite éducative qui prend en compte l'enfant dans sa globalité, dans son environnement familial, social et la singularité de sa situation. Il vise à aider les familles à exercer pleinement leurs missions et leur rôle éducatif. Il peut aussi proposer du soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et de développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé d'attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 3 507 977 euros. La participation de la Ville au budget du CCAS passera donc de 2 830 555 euros à 3 433 481 euros, soit une hausse de 602 926 euros, correspondant à une participation en hausse de plus de 21,30 %. C'est un marqueur très fort, une orientation politique claire de la municipalité afin de soutenir l'action sociale envers les plus fragiles. Ceci nous permettra, entre autres, de mener les actions suivantes.

Premièrement, l'accompagnement des seniors dans la prévention de la perte de l'autonomie, avec une action particulière portée sur la prévention à l'isolement et sur l'amélioration de la qualité de vie des seniors. Deuxièmement, dans le développement des actions en faveur des aidants familiaux, le renforcement du lien avec la Maison départementale des personnes en situation de handicap. Troisièmement, dans la lutte contre la précarité et l'inclusion sociale, notamment la révision du règlement de l'attribution des aides facultatives et la révision du règlement d'attribution des nuitées d'hébergement d'urgence. Il y aura aussi l'engagement d'un projet de dispositif dédié aux familles monoparentales, public particulièrement exposé aux difficultés socio-économiques. Quatrièmement, des actions menées dans la lutte contre les violences faites aux femmes, avec la formation des professionnels pour améliorer la prise en charge des victimes. Cinquièmement, des actions dans la modernisation, l'organisation et la transformation numérique du CCAS.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention pour l'exercice 2026.

Madame la Maire

Merci, Monsieur DELALANDE. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur Ivan ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Non, juste une remarque. Vous m'avez reproché parfois la rhétorique. C'est 20 % d'augmentation de la subvention, ce que vous avez annoncé à la dernière réunion du Conseil d'administration du CCAS, mais au global, c'est une augmentation du budget du CCAS de 5 %. Évidemment, on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut, mais je voulais le signaler parce que vous n'avez parlé que des 20 % en termes de budget sur le CCAS.

Franck DELALANDE

De la participation de la Ville. Je remercie Madame JACAMENT d'avoir participé à la commission, mais c'est quand même un fait inédit que la Ville s'engage directement à cette hauteur-là, de plus de 20 %.

Ivan ITZKOVITCH

Ce n'est pas contesté.

Madame la Maire

C'est incroyable de débattre de l'augmentation de la subvention municipale au CCAS de plus de 21 %, et de vouloir polémiquer sur ça. Les travailleurs sociaux qui vont être recrutés, l'augmentation des nuitées d'hôtel. Vous cherchez à faire une mauvaise polémique. On fait des choses nouvelles, ce que vous n'avez jamais fait précédemment.

Ivan ITZKOVITCH

On ne débat pas sur l'augmentation, mais vous m'avez reproché de la rhétorique. Madame la Maire, les choses claires évitent les polémiques.

Madame la Maire

Les choses sont claires. On a parlé de la subvention municipale au Centre communal d'action sociale.

Ivan ITZKOVITCH

Je n'ai pas dit qu'elle n'était pas claire.

Madame la Maire

Vous cherchez la polémique sur ce sujet.

Ivan ITZKOVITCH

Non, justement, quand c'est clair, il n'y a pas de polémique.

(Échanges croisés)

Madame la Maire

Bah si, si ! Il faut l'assumer Monsieur ITZKOVITCH. Ce n'est pas très beau, c'est pas très beau, il faut l'assumer !

Ivan ITZKOVITCH

Qu'est-ce que vous voulez nous dire ? Que nous sommes contre l'augmentation de la subvention municipale ?

Madame la Maire

Vous cherchez à polémiquer et à réduire un choix politique.

Ivan ITZKOVITCH

Pas du tout ! Pourquoi vous êtes gênée par ce chiffre, Madame la Maire ?

Madame la Maire

Je ne suis pas gênée. Je l'assume. Dans quelle ville on augmente de 20 % la subvention municipale au Centre communal d'action sociale ? Certainement pas dans les villes qui sont représentées par vous !

Échanges croisés.

Ivan ITZKOVITCH

5 % de l'ensemble du budget du CCAS. Je pense que c'est important de le dire.

Madame la Maire

Eh oui, et là, on vote sur la subvention municipale du CCAS et pas sur le budget du CCAS. Je vous rappelle à l'ordre du jour. Je vous propose de passer au vote. Madame KACI ?

Anaïs Warda KACI

Je voulais juste des petites précisions sur comment vous avez réussi à travailler pour faire augmenter cette enveloppe du CCAS et s'il y avait certaines associations qui avaient reçu moins de subventions pour pouvoir permettre cette augmentation. Je suis tout à fait d'accord avec l'augmentation du budget pour le CCAS. C'est simplement une question par curiosité.

Madame la Maire

Sur le budget global des associations, comme il y avait, par exemple, la subvention à l'association AGG qui n'était plus dans la répartition des subventions puisque l'association est en liquidation judiciaire, on a pu réaffecter une partie des subventions. On a fait le choix d'augmenter la subvention versée au Centre communal d'action sociale, qui est une partie des recettes et des ressources pour le Centre communal d'action sociale, qui va permettre notamment de financer des postes de ressources humaines, un poste de travailleur social, un

poste d'infirmier, d'augmenter le budget notamment dédié aux nuitées d'urgence avec une priorité, comme on l'avait annoncée dans notre campagne, pour les femmes victimes de violences conjugales. Je propose de passer au vote. Oui, Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

C'est suite à votre réponse à Madame KACI qui a posé une question tout à fait pertinente. Finalement, tout à l'heure, j'ai cru comprendre que Monsieur CHARLOTTE me disait, en réponse à ma question sur les subventions, qu'on allait redéployer ces 500 000 ou 600 000 euros, je ne sais plus exactement le montant, sur des activités similaires pour les jeunes, qui étaient similaires à ce qui était fait par l'AGG. Là, vous nous dites, et je voudrais bien comprendre, qu'une partie de l'augmentation de la subvention versée au CCAS, de ces 20 % d'augmentation, vient en partie du redéploiement de celle de l'AGG. Est-ce que j'ai mal compris ?

Madame la Maire

Oui, c'est clair, vu qu'on n'a plus le même montant de la subvention à l'AGG dans la délibération qui concerne les subventions des associations, on a pu réaffecter une partie.

Ivan ITZKOVITCH

Je comprendrais que vous n'avez pas la réponse tout de suite, mais pourrait-on savoir à peu près le pourcentage de reversement entre ce qui a été reversé au CCAS dans le cadre de cette augmentation et ce qui sera reversé aux activités censées prendre la place de ce que faisait l'AGG ? A-t-on une idée approximative ?

Madame la Maire

Non, je n'ai pas le pourcentage à vous donner, mais on pourra vous le redonner ultérieurement. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

27. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION LES AMIS DU JUMELAGE D'UN MONTANT DE 8 000 €

Madame la Maire

Je demande avant aux personnes suivantes de quitter l'assemblée pour le passage de cette délibération : Monsieur Christian MICHEL, Monsieur Benoît LEMAIRE, Monsieur François

HAMEAU, Monsieur Clément GARCIA, Madame Magali FERON, Madame Anaïs Warda KACI et pour le groupe Rosny que nous voulons, Madame Sylvie JACAMENT.

Philippe VACHIERI

Nous allons procéder au vote d'une subvention pour l'association Les Amis du Jumelage, mais j'ai retrouvé les chiffres, Monsieur MORENO, donc je vais pouvoir répondre à votre question précédente et je m'en excuse. Concernant l'ENACR, l'École Nationale des Arts du Cirque, cette association compte 544 adhérents, dont 175 Rosnéens. C'est la réponse que vous attendiez, Monsieur MORENO ?

Mathéo MORENO

Oui, merci beaucoup.

Philippe VACHIERI

En ce qui concerne Les Amis du Jumelage, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 euros à l'association.

Madame la Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, je vais donc passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie. Les élus qui sont précédemment sortis reprennent leur place.

36 voix pour et 7 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

36
36

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme MOUSSOUNI, Mme MELLOUK, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI,

NON-PRISES PART AU VOTE

7

M. MICHEL, M. LEMAIRE, M. HAMEAU, M. GARCIA, Mme FERON, Mme JACAMENT, Mme KACI

28. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION EXPRESSION ARTISTIQUE ROSNEENNE D'UN MONTANT DE 8 500 €

Madame la Maire

Pour l'association qui concerne l'EAR, je vais demander à Madame Catherine OJALVO de bien vouloir sortir.

Philippe VACHIERI

Concernant l'association EAR, Expression Artistique Rosnéenne, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 500 euros. Y a-t-il des questions sur cette association qui est bien connue de l'ensemble des Rosnéennes et des Rosnéens ?

Madame la Maire

Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Je vais donc demander à Madame OJALVO de reprendre sa place.

42 voix pour et 1 non-prise par au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42

42

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

NON-PRISE PART AU VOTE

1

Mme OJALVO

29. APPROBATION DE L'AVENANT N°3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 45 000 € ET D'UNE SUBVENTION DE 4 000 € POUR LA SECTION BASKET

Madame la Maire

Je vais donc demander à Monsieur Claude CAPILLON de sortir de la salle. Vous avez un membre de votre famille, c'est pour cette raison-là.

Philippe VACHIERI

Mes chers collègues, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 45 000 euros, subvention ordinaire pour l'association sportive Jeanne d'Arc de Rosny-sous-Bois, et une subvention complémentaire de 4 000 euros pour sa section basket qui obtient d'excellents résultats en championnat.

Madame la Maire

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Je vais demander à Monsieur Claude CAPILLON de bien vouloir revenir.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42
42

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

NON-PRISE PART AU VOTE

1
M. CAPILLON

Philippe VACHIERI

Je m'excuse parce que je ne l'avais pas dans le titre, mais il y a également un avenant à la convention d'objectifs et de moyens qui doit être signé avec cette association. Je pense qu'il n'y a pas d'objections ?

30. APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS D'UN MONTANT DE 125 000 €

Madame la Maire

Je vais donc céder la présidence à Monsieur Bernard JARRIGE et les personnes qui doivent sortir : moi-même, Monsieur Hugo GUIRAUDOU, Monsieur Karim SOAL, Madame Leïla MELLOUK et Madame Marie-Laure AUDO.

Bernard JARRIGE

Merci, Madame la Maire. Je donne la parole à Monsieur Philippe VACHIERI.

Philippe VACHIERI

Concernant l'association Mission locale de la Marne aux Bois, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 125 000 euros et d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n 2 à la convention d'objectifs et de moyens. Est-ce qu'il y a des questions sur cette association ?

Bernard JARRIGE

Je vous propose donc de prendre part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Y a-t-il des votes pour ? Je vous remercie. Je demande donc aux personnes sorties de bien vouloir rentrer.

38 voix pour et 5 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

38
38

M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

NON-PRISES PART AU VOTE

5

Mme THIBAUT, M. GUIRAUDOU, M. SOAL, Mme MELLOUK, Mme AUDO,

31. APPROBATION DE L'AVENANT N°5 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 229 500 €, D'UNE SUBVENTION DE 1 500 € POUR LA SECTION TENNIS ET D'UNE SUBVENTION DE 2 000 € POUR LA SECTION RUGBY

Madame la Maire

Je vais donc demander à Monsieur Philippe VACHIERI, Yohann CHARLOTTE et Madame RAIMOND de bien vouloir quitter l'assemblée.

L'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois a pour objet la pratique de l'éducation physique initiale et la pratique des sports dans toutes ses formes. Le SOR est une association pluridisciplinaire qui s'articule autour de 17 sections sportives, que tout le monde connaît très bien ici. Au regard de l'intérêt que peut porter l'activité de cette association pour la population rosnéenne, la Ville a décidé de maintenir son soutien.

Pour l'année 2026, à la demande de l'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 229 500 euros. Par ailleurs, afin de soutenir la section rugby et la section tennis qui proposent des initiations dans les écoles rosnéennes, il est proposé d'accorder les montants suivants : pour la section tennis 1 500 euros et pour la section rugby 2 000 euros.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Ce point est donc adopté. Je vous en remercie et je demande aux élus de bien vouloir reprendre leur place.

39 voix pour et 4 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

39
39

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. ISMAEL ADEN, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

NON-PRISES PART AU VOTE

4

M. VACHIERI, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, Mme CHABERT

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION UNIVERSITE POPULAIRE D'UN MONTANT DE 27 000 € – APPROBATION DE L'AVENANT N°3

Madame la Maire

Je vais demander à Philippe VACHIERI de bien vouloir sortir et je laisse Monsieur Benoît LEMAIRE présenter cette délibération.

Benoît LEMAIRE

Madame la Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je vais faire un bref rappel sur cette association fondée en 1948.

Son but est de favoriser, dans un certain nombre de domaines, l'apprentissage et le perfectionnement des connaissances de ses adhérents grâce aux cours dispensés par les animateurs de l'association. L'Université Populaire propose actuellement de nombreux cours : musique, danse, arts plastiques, théâtre, comédie musicale et même des cours de langue.

Chaque année, de nouvelles propositions sont faites et cette année, le tai-chi. Ses adhérents vont de 4 à 92 ans, des Rosnéens pour la plupart et quelques non-Rosnéens. C'est une association dynamique qui, en très peu de temps, a retrouvé le nombre d'adhérents d'avant Covid et qui comptait 427 adhérents en novembre. Elle est agréée JEP, Jeunesse et Éducation Populaire. Ses quatre axes principaux sont l'accueil, la qualité de l'enseignement proposé, l'implication de leur association dans la vie de la Ville. Elle propose de nombreux spectacles et participe au forum des associations, ainsi qu'à son développement et sa communication générale. La recherche d'adhérents est permanente.

Afin de conclure, ces apprentissages et les frais de fonctionnement nécessitent des moyens financiers. C'est pour cela que nous proposons cette subvention de fonctionnement de 27 000 euros. Merci de votre écoute.

Madame la Maire

S'il n'y a pas de demande de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Monsieur Philippe VACHIERI, vous pouvez revenir.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

Mme THIBAULT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

NON-PRISE PART AU VOTE

**1
M. VACHIERI**

33. PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES ROSNÉENS

Madame la Maire

Je laisse Monsieur François HAMEAU la présenter.

François HAMEAU

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues et personnes du public. Cette délibération porte sur la participation forfaitaire de la commune aux frais de fonctionnement pour les établissements privés accueillant des élèves rosnéens. Selon l'article L.442-5 du Code de l'Éducation, la prise en charge par les communes des dépenses des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privé du premier degré résulte des dispositions de la loi Debré du 31 décembre 1959. Depuis cette date, les dépenses sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Ainsi, l'article L.442-5-1 du Code de l'Éducation, issu de la loi du 28 octobre 2009 visant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés en dehors de leur commune de résidence, met à charge des communes un forfait communal destiné à compenser les charges de la commune d'accueil d'un élève scolarisé hors de sa commune de résidence.

Les établissements concernés sont Fidélis, Henri Matisse à Montreuil et Blanche de Castille à Villemomble. Depuis plusieurs années, la commune a fait le choix de verser sa contribution sous forme de subvention forfaitaire. Le détail du calcul du forfait communal et la répartition par établissement figurent dans la présentation qui vous a été fournie. Pour chaque établissement, la participation forfaitaire s'élève à la somme de 22 653 euros pour les 30 premiers élèves, puis 187 euros par élève supplémentaire. Le montant de la participation communale sera révisable annuellement en fonction du nombre d'élèves accueillis dans chaque établissement sur la base du forfait ici proposé et des états transmis par les établissements.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la fixation du montant de la participation forfaitaire de la Ville et d'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Madame la Maire

Merci. Pas de questions ? Non. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? 1. Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43

42

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

CONTRE

1

Mme KACI

34. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION COACAR – COMITÉ D'ORGANISATION D'ANIMATIONS POUR LA COMMUNE ET LES AMIS DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 7 500 €

Madame la Maire

Je vais demander à Monsieur Mathéo MORENO de quitter temporairement la salle. Monsieur VACHIERI ?

Philippe VACHIERI

Il s'agit de proposer d'attribuer une subvention d'un montant de 7 500 euros au COACAR, Comité d'Organisation d'Animation pour la Commune et les Amis de Rosny-sous-Bois. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame la Maire

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42

42

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

NON-PRISE PART AU VOTE

1

M. MORENO

35. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 9 000 €

Madame la Maire

Je vais demander à Monsieur Christian MICHEL de quitter temporairement la salle.

Philippe VACHIERI

Il s'agit d'attribuer une subvention ordinaire à l'association Société d'Histoire de Rosny-sous-Bois, d'un montant de 9 000 euros. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame la Maire

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42
42

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

NON-PRISE PART AU VOTE

1

M. MICHEL

36. ATTRIBUTION DE BOURSES DE 1 500 € À L'ASSOCIATION MIMI COMPAGNIE ET À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE ALBERT CAMUS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET PORTANT SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Madame la Maire

Je laisse la parole à Madame Magali FERON.

Magali FERON

Bonsoir à tout le monde. Pour l'attribution de cette bourse, c'est le Conseil municipal du 15 décembre 2025 qui a voté un règlement portant sur la mise en place d'un appel à projets récompensant deux projets portant sur l'égalité femmes-hommes.

Le premier, pour l'association sportive du collège Albert Camus, qui a proposé un projet sportif inclusif pour permettre que dans le sport, le sport féminin soit mieux pris en compte et développé. Concernant l'association Mimi Compagnie, la réalisation d'un court-métrage portant sur les sujets de l'égalité femmes-hommes. Cette subvention sera versée à hauteur de 1 500 euros pour chacune des associations, 1 000 euros étant versés après délibération et le solde après réalisation et contrôle de l'action. À savoir que ces attributions de bourses, si elles sont reconduites, concerneront tous les projets qui devront avoir pour base l'égalité femmes-hommes en 2026.

Madame la Maire

Merci. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

Madame la Maire

Nous allons pouvoir passer à une série de délibérations qui concernent les Ressources Humaines.

37. CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame la Maire

Je laisse la parole à Monsieur RAMOUL, adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines.

EI Hocine RAMOUL

Merci, Madame la Maire. Bonsoir le public, bonsoir les collègues. On va passer à une délibération qui concerne la création et la suppression de postes. Pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et afin de procéder à des nominations suite aux avancements de grade, concours et recrutements, il s'avère nécessaire de procéder aux modifications suivantes. Vous avez la liste des filières pour lesquelles il faut procéder à des modifications.

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Merci.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

38. COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) EN VUE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

EI Hocine RAMOUL

La délibération suivante concerne la composition du Comité social territorial en vue des élections professionnelles.

Depuis les élections professionnelles de 2022, le CCAS dispose d'un Comité social territorial commun, comptant 7 sièges de représentants du personnel et 7 sièges de représentant de la collectivité qui ont voix délibérative. De plus, ils bénéficient d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, régie par les mêmes règles de fonctionnement. Il sera réglé au préalable de voter pour les sept suppléants.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES 43
POUR 43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

39. OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

El Hocine RAMOUL

En vue de faire face aux besoins annuels des services, il convient de procéder à l'ouverture de 48 emplois saisonniers pour un volume annuel maximum de 52 mois d'activités à temps complet pour la Ville. Les missions confiées à ces saisonniers seront à caractère social, administratif, technique et dans l'animation, dans le but d'assurer la continuité du service à la population, notamment en matière d'accueil du public. Tous les services de la Ville sont susceptibles d'être concernés par ces recrutements saisonniers qui peuvent intervenir à différentes périodes de l'année. Vous avez la répartition qui suit.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Madame la Maire

Y a-t-il des questions ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES 43
POUR 43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

40. FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS À LA FORMATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2026

El Hocine RAMOUL

En application de l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministère de l'Intérieur. Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées aux élus de la commune, montant théorique prévu par les textes, majorations comprises, et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant de 22 000 euros soit consacrée à la formation des élus pour l'année 2026, soit 5,5 % du montant total des indemnités. La formation des membres du Conseil municipal doit permettre l'acquisition des connaissances et des compétences directement liées à l'exercice du mandat local.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces orientations et l'enveloppe budgétaire allouée à la formation des élus pour 2026.

Madame la Maire

Petite précision sur ce budget, nous avons fait le choix de doubler l'enveloppe de crédit affectée à la formation des élus, puisqu'elle passe aujourd'hui à peu près à 5,5 % du montant total des indemnités. C'est vrai que sur le précédent mandat, elle n'avait quasiment pas été utilisée, mais nous, on encourage vraiment l'ensemble des élus à se saisir de ce droit, parce que c'est un droit de se former. La démocratie locale, c'est aussi de se former pour avoir une bonne connaissance des sujets qu'on traite et pouvoir en débattre.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

41. PRÉSENTATION DE L'INDEX QUALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR L'ANNÉE 2024

EI Hocine RAMOUL

Cette présentation est, pour une ville de 40 000 habitants, publiée selon le décret N° 2024-800 du 13 juillet 2024, relatif à la mesure de la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale. Nous avons aussi le décret N° 2024-802 du 13 juillet 2024, relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes dans la fonction publique territoriale.

Vous avez pris connaissance de ce rapport en 2024. Nous ne faisons que le rattrapage de ce qui a été fait.

Madame la Maire

C'est surtout que ce rapport n'était jamais présenté alors qu'il devait l'être. Nous avons un peu de retard sur les années, mais nous nous engageons à le présenter tous les ans. Ce n'est pas un rapport où nous votons, c'est un rapport dont nous prenons acte.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

42. RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

EI Hocine RAMOUL

Conformément aux articles L.231-1 et L.231-4, ainsi que les articles L.231-1 et L.231-8 du Code général de la fonction publique, un Rapport Social Unique doit être établi annuellement au titre de l'année civile écoulée. Le rapport social unique, RSU, fait état des Ressources Humaines dont dispose la commune. Sa présentation donne lieu à un débat au Comité social territorial avant d'être présenté à l'assemblée délibérante.

Ce document permet d'apprécier les données divisées en dix thématiques : l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, la formation, les rémunérations, la santé, la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des fonctions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline. L'ensemble de ces éléments donne l'occasion de mesurer l'évolution des données RH. Le Comité social, en date du 11 décembre 2025, a été informé du Rapport Social Unique 2024.

Il vous est proposé de prendre acte de ce rapport.

Madame la Maire

Il n'y a pas de vote, on prend acte de ce rapport. On a fini avec les délibérations qui concernent les Ressources Humaines.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

43. DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI D'EXECUTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Madame la Maire

Je passe à la partie Bâtiments et je cède la parole à Monsieur Bernard JARRIGE pour l'Ad'Ap.

Bernard JARRIGE

Merci, Madame la Maire. Bonsoir Mesdames, Messieurs les élus et le public. Il s'agit de la demande de prorogation du délai d'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) de la Ville de Rosny-sous-Bois.

La loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux établissements recevant du public (ERP) d'être accessibles avant le 1^{er} janvier 2015. En cas d'impossibilité, l'ordonnance N° 2014-1090, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, prévoit la mise en place d'un outil, l'Agenda d'Accessibilité Programmée, permettant donc de prolonger au-delà de 2015 le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public pour satisfaire aux exigences de la loi de 2005.

L'Ad'Ap constitue un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité des ERP dans le respect de la réglementation y afférent, dans un délai limité, une période de base de trois ans pouvant être reconduite deux fois, avec une programmation des travaux et des financements. Ce dispositif prévoit le suivi de l'avancement des travaux prévus qui peut amener à sanctionner, dans le cadre d'une procédure de carence, les manquements ou engagements pris par le signataire dans l'agenda.

Selon le décret du 5 novembre 2014 relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des Ad'Ap, les maîtres d'ouvrage ayant disposé d'un Ad'Ap comportant plus d'une période, doivent adresser au préfet qui a approuvé le dossier, les points de situation : un an après la validation de l'Ad'Ap par le préfet, à mi-parcours, un bilan des actions mises en place et à venir et enfin, à la fin de l'Ad'Ap.

La Ville de Rosny-sous-Bois a déposé un Ad'Ap sur deux périodes de trois ans, portant initialement sur 63 ERP (établissements recevant du public) et 70 IOP (installations ouvertes au public), soit 133 sites.

L'Ad'Ap a été validé le 22 décembre 2016 par la préfecture de la Seine-Saint-Denis et porte le numéro 093 064 16 A 0026.

Une première demande de prorogation a ensuite porté la durée totale de l'Ad'Ap à neuf ans. Aujourd'hui, après retrait de certains sites du périmètre initial, l'Ad'Ap de la Ville concerne 58 ERP et 67 IOP. Selon la programmation prévue, les travaux devaient s'achever le 22 décembre 2025.

Malgré les efforts et opérations déjà réalisées, l'intégralité des actions de mise en accessibilité n'a pu être terminée à cette échéance. Le législateur prévoit, dans ce cas, la possibilité de prolonger la durée officielle de l'agenda par le biais d'une prorogation du délai d'exécution, conformément à l'article L.111-7-8 du Code de la construction et de l'habitation. Trois cas permettent de telles demandes :

- Le cas de force majeure : événement imprévisible, irrésistible et extérieur, permettant de demander une durée supplémentaire de trois ans maximum, renouvelable ;
- La difficulté financière : programmation d'un an maximum, non renouvelable ;
- La difficulté technique : prorogation d'un an maximum, non renouvelable.

En conclusion, au regard de l'ensemble de ces éléments, la Ville de Rosny-sous-Bois demande la prorogation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée relative à la programmation initiale approuvée sans ajout d'ERP ou d'IOP. La présente demande est effectuée au titre du cas de force majeure.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame la Maire à demander la prorogation du délai d'exécution de l'Ad'Ap de trois ans à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Madame la Maire

Je vais être très transparente parce que la réalité, c'est que quand on est arrivé, on a découvert que cette demande de prorogation du délai d'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmée aurait dû être faite au plus tard le 31 décembre 2025. Tout à l'heure, je parlais d'irresponsabilité de l'ancienne majorité. Pourtant, il ne me semble pas que ce soit un sujet polémique. Je pense que cette délibération aurait été adoptée assez facilement. Le fait de ne pas avoir proposé cette délibération avant le 31 décembre 2025 aurait pu conduire la Ville à payer une amende très importante, donc vraiment une mise en péril financière.

C'est pour cela que je le dis devant tout le monde, j'ai demandé au Préfet de bien vouloir nous accorder un délai supplémentaire pour éviter à la Ville de payer des pénalités, je lui ai expliqué le contexte. Je préférerais le dire clairement.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée, merci.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS 43
POUR 43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

44. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Madame la Maire

Je laisse la parole à François HAMEAU.

François HAMEAU

Merci, Madame la Maire. Dans le cadre du contrôle et du respect de l'obligation scolaire, la Ville de Rosny-sous-Bois est tenue de procéder chaque année au recensement des enfants soumis à cette obligation et résidant sur son territoire. À ce titre, et conformément aux dispositions des articles L.131-6 et R.131-101 et suivants du Code de l'éducation, la commune peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel alimenté par les organismes débiteurs des prestations familiales. Afin de permettre à la Ville d'assurer pleinement cette mission, la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis propose la mise à disposition de données relatives aux enfants en âge scolaire et à leurs responsables légaux dans un cadre strictement encadré.

La convention jointe a ainsi pour objet de définir les modalités de transmission sécurisée de ces données dans le respect du cadre réglementaire applicable, notamment en matière de protection des données personnelles, RGPD et loi Informatique et Libertés. Les données transmises sont fixées et encadrées par la convention. Cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit et pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention nécessaire à l'exercice des compétences communales en matière d'obligation scolaire et d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.

Madame la Maire

Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

45. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA TENUE DE CONSULTATIONS DE PSYCHOTRAUMATOLOGIE PAR L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (MAISON DU DROIT ET DE LA CITOYENNETÉ)

Madame la Maire

Je laisse la parole à Madame Magali FERON.

Magali FERON

La Ville a mis en place un poste d'intervenant social au commissariat (ISC) qui peut accueillir toute personne se présentant au commissariat et nécessitant une écoute, une orientation ou la mise en place d'un accompagnement social. L'ISC travaille plus particulièrement sur les violences faites aux femmes et les violences au sein de la cellule familiale, ainsi que sur les violences scolaires. En moyenne, plus d'une dizaine de familles nouvelles par mois sont reçues sur ces problématiques. Cela représente une cinquantaine de familles par an, avec parfois plusieurs enfants par famille. Cette moyenne est en augmentation ces dernières années. L'Institut de victimologie, avec qui nous avons une convention, est situé dans le 10^e arrondissement de Paris et travaille en étroite collaboration avec l'Observatoire des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et propose des consultations locales assurées par son centre de psychotraumatologie.

Afin de couvrir les besoins repérés à Rosny, des consultations gérées par l'Institut de victimologie, financées et coordonnées par la Ville, ont été mises en place en 2017 à la Maison du Droit et de la Citoyenneté. Ces consultations sont en particulier destinées aux enfants victimes ou témoins de violences au sein de la cellule familiale, mais également en dehors, telles que les violences scolaires, les agressions, etc. Ces consultations sont également destinées aux adultes. Cette consultation de psychotraumatologie est assurée à raison d'une vacation hebdomadaire de quatre heures de consultation, les mercredis, avec une heure de travail en réseau, et ce sur 45 semaines dans l'année. Le coût annuel de la permanence, au titre de la convention, est de 6 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de la convention « Consultation de psychotraumatologie » entre la Ville et l'Institut de victimologie.

Madame la Maire

Y a-t-il des questions ? Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

46. CONVENTION ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR CHAILLOU PORTANT SUR L'ANALYSE DES PRATIQUES DE L'INTERVENANT SOCIAL AU COMMISSARIAT (ISC)

Magali FERON

Je réitère en disant que la Ville a fait le choix de mettre en place un poste d'intervenant social au commissariat qui peut accueillir toute personne se présentant au commissariat et

nécessitant une écoute, une orientation ou la mise en place d'un accompagnement social. Cet intervenant travaille, et là aussi je le répète pour que ce soit bien entendu, sur les violences faites aux femmes et les violences au sein de la cellule familiale, sur les mineurs se mettant en danger, ainsi que sur l'accompagnement social des personnes vulnérables.

De fait, le poste de cette personne est exposé à un stress important dans le cadre de son activité. La charge de travail dans ce poste est particulièrement élevée au vu du nombre de situations traitées. Environ 280 situations nouvelles sont accompagnées chaque année. Ce chiffre ne cesse d'augmenter. Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et notamment, des risques d'épuisement professionnel, un groupe d'analyse de pratiques, supervisé par un professionnel extérieur, a été mis en place. Ce groupe d'analyse de pratiques pour les intervenants au commissariat ne concerne pas que la Ville de Rosny, mais aussi les villes de Saint-Ouen, Montreuil, Les Lilas, Noisy-le-Sec, Aubervilliers, Bondy et Noisy-le-Grand.

L'intervention de ce professionnel est facturée à chaque ville 96 euros par séance, soit 960 euros à l'année. On souhaite à nouveau reconduire cette convention afin de permettre à l'intervenant social de pouvoir œuvrer dans les meilleures conditions de travail possibles.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention « Analyse des pratiques de l'intervenant social au commissariat » entre la Ville de Rosny-sous-Bois et Monsieur CHAILLOU, psychanalyste.

Madame la Maire

Merci. Y a-t-il des observations ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

47. CONVENTION RELATIVE À LA TENUE DE PERMANENCES JURIDIQUES À LA MAISON DU DROIT ET DE LA CITOYENNETÉ

Madame la Maire

Je laisse la parole à Madame Salima ZERROUR, adjointe au Maire en charge de la démocratie locale et de la vie des quartiers.

Salima ZERROUR

Bonsoir tout le monde. Depuis de nombreuses années, la Ville de Rosny-sous-Bois a souhaité développer la politique d'aide à l'accès au droit en soutenant les initiatives liées à ce domaine et notamment, par l'installation de permanences d'accès au droit pour la population Rosnéenne.

La Ville a souhaité développer cette thématique au travers notamment du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dont un des axes prioritaires est l'accès au droit et l'aide aux victimes.

Cette réflexion s'est concrétisée avec l'ouverture de la Maison du Droit et de la Citoyenneté (MDC) en juin 2008. Cette structure dédiée à l'accès au droit a vocation à être un lieu ressource en matière d'accès au droit et à centraliser en son sein l'ensemble des permanences juridiques ou sociales d'accès au droit proposées sur le territoire de la commune.

C'est dans ce cadre que la Ville a souhaité conclure une convention pour la tenue de permanences d'avocats. Les permanences d'avocats se tiennent un lundi sur deux, de 14 heures à 17 heures, sur rendez-vous, à la Maison du Droit et de la Citoyenneté. Cette permanence sera assurée par des avocats du cabinet Srilingam, avocats au Barreau de Bobigny. Le coût annuel de la permanence est de 5 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention « Permanences juridiques » entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le cabinet Srilingam, et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Anaïs Warda KACI

J'ai une simple question. Qu'est-ce qui fait qu'on fait ça deux fois par mois et pas plus, par exemple ? Est-ce qu'on a déjà des retours sur comment ça fonctionne, et s'il n'y a pas la possibilité de l'étendre sur une plage horaire un peu plus importante, dans le cas où c'est très utilisé ?

Salima ZERROUR

En fait, c'est la première année où ça sera en présentiel. Avant, c'était des permanences juridiques en ligne, téléphoniques. Déjà, il y a eu un appel d'offres. Il n'y a qu'un seul cabinet qui a répondu à la demande qu'on a faite. Donc là, on pourra faire un retour d'expérience au bout d'un an pour savoir la demande, si ça ne convient pas et on pourra éventuellement réajuster, mais il y a très peu de cabinets, il n'y en a qu'un seul qui a répondu à cette demande de présentiel.

Anaïs Warda KACI

Et quand ils vous ont répondu, ils n'ont pas voulu faire sur une plage horaire plus grande, ou ils n'avaient pas la possibilité de le faire, ou c'est un choix de la Ville ?

Salima ZERROUR

Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Je vous laisse répondre.

Salima ZERROUR

En fait, le choix de la Ville a été de passer de la ligne téléphonique à du présentiel. Un appel d'offres a été fait et c'est ce choix qui a été fait.

Anaïs Warda KACI

Ce n'était pas exactement ma question, pour être tout à fait honnête avec vous. Je comprends totalement cette réponse que vous m'apportez. Moi, c'était plus sur les fréquences, comment ça fonctionnait avant et les retours qu'on en a. Je comprends bien que cela a l'air d'être passé en présentiel, mais est-ce qu'on n'a pas une demande importante sur ce service qui mérite peut-être des plages horaires un peu plus élargies et surtout, une présence un peu plus accrue dans la Ville ? C'était ma question.

Madame la Maire

Oui, effectivement, cela fait partie des bilans qu'on va devoir faire. Ce qui est sûr, c'est que cela répond à des besoins très importants sur la Ville, les permanences juridiques, sur plusieurs sujets. Cela fait effectivement partie des accompagnements dont il faudra faire le bilan pour voir si on est en capacité d'accroître ce service auprès de la population.

Salima ZERROUR

Juste pour réajuster, je suis désolée, ce n'était pas un appel d'offres, mais un appel à candidatures puisque c'est juste à hauteur de 5 000 euros.

Anaïs Warda KACI

Très bien, merci.

Ivan ITZKOVITCH

Madame la Maire, je me permets d'apporter un petit correctif à ce qui a été dit par Madame ZERROUR. Il y a peut-être eu une période hors présentiel que l'on connaît tous, mais c'est nous qui l'avons mis en place il y a très longtemps et c'était en présentiel. Il y a eu ensuite du distanciel, mais en tout cas, telles qu'on les avait créées, parce que c'est nous qui les avons créées, c'était des permanences physiques d'avocats et les gens étaient reçus.

Cela veut dire qu'on revient à une formule qui, à mon avis, était bien plus agréable pour les gens qui avaient besoin de voir un avocat, et vous avez raison, on est d'accord là-dessus, parce qu'au téléphone, ce n'est pas évident. En tout état de cause, je préfère juste vous dire que c'était des choses qui étaient déjà en présentiel, donc c'est peut-être une bonne chose que cela le redevienne.

Madame la Maire

Tout à fait. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

48. EXTENSION DES LIEUX D'ACCUEIL DES POSTES DE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU SEIN DE SERVICES MUNICIPAUX

Salima ZERROUR

Poursuivant la politique volontariste instaurée de longue date par la Ville, en partenariat avec les autorités judiciaires et dans l'optique de proposer des postes adaptés aux spécificités individuelles des personnes chargées de TIG, un renforcement de cette action est envisagé.

Depuis de nombreuses années, la Ville accueille des postes de travaux d'intérêt général (TIG) pour les majeurs et les mineurs au sein des différents services municipaux : la Direction des sports, le service Nature en ville, la Fabrique artistique et numérique, la Ferme pédagogique et le service Voirie. Au regard de l'expérience acquise par nos services, il semble intéressant de diversifier les lieux d'accueil des TIG. Dans ce cadre, le service Événementiel, la médiathèque Aragon et le club Jean-Pierre Timbaud ont exprimé leur volonté de s'associer à cette dynamique en accueillant des personnes effectuant des TIG.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la mise en place des postes TIG majeurs et mineurs au sein du service Événementiel, de la médiathèque Aragon et du club Jean-Pierre Timbaud. Merci.

Madame la Maire

Y a-t-il des questions ? Non, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est adoptée, je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

43
43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

Madame la Maire

On a terminé avec les délibérations à l'ordre du jour.

Il n'y avait pas de décisions municipales. Nous n'avons pas reçu, sauf erreur de ma part, de questions diverses des groupes.

49. VŒU RELATIF AUX FERMETURES DE CLASSES DANS LES ECOLES DE ROSNY-SOUS-BOIS

Madame la Maire

On vous a cependant informés et on a envoyé aux groupes politiques un vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles de Rosny-sous-Bois que je vais vous lire :

« Le Conseil municipal de Rosny-sous-Bois exprime sa vive préoccupation face aux perspectives d'évolution de la carte scolaire pour la rentrée de 2026. Les premières informations communiquées font état de fermetures de classes dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune, alors même que les effectifs d'élèves demeurent globalement

stables. Cette situation suscite une inquiétude légitime parmi l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, personnels de Direction, agents, professionnels sociaux et de santé, ATSEM, ainsi que les élèves et leurs familles.

Dans un contexte où la démographie scolaire locale ne connaît pas de diminution significative, la réduction du nombre de classes apparaît difficilement justifiable. Cette stabilité devrait au contraire constituer une opportunité pour améliorer concrètement les conditions d'apprentissage, en allégeant les effectifs par classe, en favorisant un accompagnement plus individualisé et en permettant le développement de projets pédagogiques adaptés, notamment pour les élèves à besoins spécifiques. Ces conditions sont également indispensables pour permettre aux équipes éducatives d'exercer leur mission dans un cadre serein et adapté. Leur engagement quotidien est indéniable, mais il doit s'appuyer sur des moyens à la hauteur des enjeux.

Par ailleurs, dans un département comme la Seine-Saint-Denis, déjà marquée par des inégalités importantes, notamment en raison des difficultés récurrentes de remplacement des enseignants absents, ces suppressions de classes risquent d'aggraver une situation déjà fragile. Il est aujourd'hui indispensable de sortir d'une approche strictement comptable. Investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir. Réduire les moyens alloués à l'éducation dans un contexte de stabilité des effectifs reviendrait à accentuer les inégalités, là où tout doit être mis en œuvre pour les réduire.

L'école est au cœur du pacte républicain. L'affaiblir, c'est fragiliser à la fois la cohésion sociale, l'égalité des chances et l'avenir de notre territoire. Le recours à des organisations dégradées (classes multi-niveaux surchargées, répartition d'élèves entre plusieurs classes) ne saurait répondre aux exigences éducatives que nous portons collectivement.

En conséquence, le Conseil municipal de Rosny-sous-Bois demande le renoncement aux fermetures de classes et aux suppressions de postes envisagées pour la rentrée 2026, et le renforcement des dispositifs d'accompagnement, notamment par l'augmentation du nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Par ce vœu, la Ville réaffirme son attachement à un service public de l'éducation ambitieux, équitable et à la hauteur des besoins de tous les enfants ». Merci.

Monsieur Ivan ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Oui, il est d'usage sur ce type de vœu que l'on puisse imaginer avoir une relative unanimité, puisque c'est quand même quelque chose qui transcende à la fois nos sensibilités et qui, en plus, ne nous concerne pas directement, mais qui concerne l'État. Il serait parfois temps que dans ce domaine notamment, l'État assume sa sensibilité. Il y a juste deux choses qui, selon nous, sont un peu... Ce n'est pas très clair dans le vœu.

Vous dites dans la première phrase que le Conseil municipal de Rosny-sous-Bois exprime sa vive préoccupation face aux perspectives d'évolution de la carte scolaire. Non, ce n'est pas la carte scolaire le problème, ce sont les effectifs de classe à la rentrée, ce n'est pas la carte scolaire en elle-même qui est purement municipale. Je n'en fais pas un sujet, mais je trouve que cela prête à confusion et je ne voudrais pas qu'on imagine que la carte scolaire...

Justement, c'était mon intervention suivante, c'est que, nous, on votera ce vœu, et on a une demande parallèle. Je n'ose pas imaginer que vous puissiez ne pas y donner suite. D'ailleurs, je pense pour être très franc, que vous l'avez déjà en tête et heureusement, c'est que dans les prochains mois, puisque pour la rentrée 2026, c'est un peu râpé, mais pour la rentrée 2027, vous vous engagez à mettre à plat le sujet de la carte scolaire.

Au-delà du sujet comptable sur lequel on peut s'accorder, on pense – et vous pouvez nous accorder le bénéfice de la constance là-dessus depuis cinq ou six ans – que la carte scolaire est aussi un moyen à disposition de la collectivité, de la Maire et de la commune, non pas d'annuler les effets de ces fermetures de classes, mais d'éviter de rentrer dans la logique

comptable de l'Éducation nationale avec des endroits où on est limite et où on se penche sur des fermetures de classes en faisant un comptage à la rentrée. Je pense que la carte scolaire doit être revue, doit être modifiée.

Donc, c'est une demande (pas une condition) qu'on pose en disant qu'on va voter ce vœu et on souhaiterait que vous nous confirmiez que vous allez engager ce chantier, en lien naturellement avec les fédérations de parents d'élèves. Je pense que la Commission éducation et indirectement l'opposition seront forcément associées. Je pense que c'est un chantier que vous aurez à mener dans ce mandat. Je suis bien conscient, et là vous allez peut-être encore me parler du passé, mais ça fait cinq ans que je le dis, la carte scolaire, il faut la faire évoluer. C'est un document qui doit vivre. C'est compliqué, on le sait. C'est de la gestion, c'est parfois un peu de la fine maille parce qu'il y a des sujets de cycles, de fratries, des sujets où il y a une rue où on ne sait pas pourquoi il y a plus d'enfants qu'ailleurs et parfois, on coupe une rue en deux. C'est vraiment un exercice pas évident.

On votera avec plaisir ce vœu, mais on vous fait cette demande solennelle que ce chantier soit ouvert. Je pense qu'on n'a pas besoin de vous la faire, parce qu'à mon avis, vous y avez déjà pensé.

Madame la Maire

Merci, Monsieur ITZKOVITCH, pour cette prise de parole. Effectivement, je vous confirme qu'on a bien ce sujet en tête et qu'on engagera une refonte de la carte scolaire et de la sectorisation sur l'ensemble de la Ville, parce qu'au-delà d'avoir une démographie en légère baisse, on était assez d'accord, on a de vraies disparités entre les secteurs de la Ville et effectivement, des fois, jouer sur la carte scolaire, cela permet d'éviter des fermetures de classes. L'ensemble de la communauté éducative et l'opposition seront bien évidemment conviés à ce travail.

Pas d'autres prises de parole ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Ce vœu est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

Madame la Maire

Nous pouvons donc clore ce Conseil municipal et je vous donne rendez-vous à la prochaine séance qui aura lieu au mois de juin. On n'a pas encore calé tout à fait la date, donc on revient vers vous d'ici une semaine pour que vous ayez la date. Merci.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H05.

Le secrétaire de séance



M. Hugo GUIRAUDOU

La Maire,



Magalie THIBAUT

